

**Ministère de l'Environnement,  
De l'Économie Verte  
Et du Changement Climatique**



**BURKINA FASO**  
-----  
*Unité-Progrès-Justice*

-----  
**Secrétariat Général**  
-----

**Unité de Coordination du PIF**  
-----

**14 BP 298 Ouagadougou 14**

**Tél : (226) 25 37 44 56**

**Courriel : [pifburkina@yahoo.fr](mailto:pifburkina@yahoo.fr)**

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET  
DE GESTION DÉCENTRALISÉE DES  
FORÊTS ET DES ESPACES BOISÉS  
(PGDFEB)**

*RAPPORT FINAL*



**Juillet 2021**

## Fiche signalétique du Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et des Espaces Boisés (PGDFEB)

<b>INTITULÉ DU PROJET</b>		<b>Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et des Espaces Boisés (PGDFEB)</b>	
INTITULÉ DU PROJET	DU	Ministère de l'Environnement de l'Économie Verte et du Changement Climatique	
OBJECTIF DU PROJET	DU	Promouvoir les politiques de développement nationales et appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés.	
ZONE D'INTERVENTION		1. 05 régions : Est, Centre Ouest, Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest, Centre-Sud 2. 32 communes : 05 communes urbaines et 27 communes rurales	
Rubriques		PGDFEB	Fonds de préparation PPG
Numéro de Don		TF 015339(BM) et TF 016915 (UE)	TF013831
Date de signature de l'accord de don		17-févr-14	27-févr-13
<b>Coût Total du PGDFEB</b>			
Don BM		16 500 000 USD	1 500 000 USD
Don UE		9 000 000 USD	-
Date de mise en vigueur du Don		16-sept-14	
Date du premier décaissement		Mai-15	26-juin-14
Durée du projet		5 ans	
Date de clôture		31-déc-19	
Axe du PNDES auquel est rattaché le programme		Axe 3 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.  OS 3.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles.	
Programme budgétaire auquel est rattaché le programme		Programme budgétaire 089 « Économie verte et changement climatique »	
<b>COORDONNÉES</b>	Lieu	Ouaga 2000/ Ouagadougou (Burkina –Faso)	
	Téléphone	00226 25 37 44 56	
	Email	<a href="mailto:pifburkina@yahoo.fr">pifburkina@yahoo.fr</a>	
	Boîte postale	14 BP 298 Ouagadougou 14	

Source : Rapport d'activités du PGDFEB

# **TABLES DES MATIERES**

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>6</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>I. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
1.1. Contexte et justification .....	13
1.2. Les objectifs du projet.....	14
1.3. Les Indicateurs du projet.....	14
1.4. Les acteurs de mise en œuvre du projet .....	15
1.5. Les principaux bénéficiaires du projet .....	15
1.6. Les composantes du projet .....	16
1.7. Le financement du PGDFEB.....	17
1.8. Organisation et gestion du projet .....	17
1.9. Les approches de mise en œuvre.....	20
1.10. Les réalisations physiques et financières du projet .....	22
1.10.1. Les réalisations physiques .....	22
1.10.2. Les réalisations financières .....	24
1.10.3. Le niveau d'atteinte des indicateurs .....	25
1.11. La mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).....	26
1.12. La prise en compte du Genre.....	27
<b>II. LES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....</b>	<b>27</b>
2.1. Au plan de l'orientation politique nationale et sectorielle .....	28
2.2. Au plan de la gouvernance technique et administrative.....	28
2.3. Au plan la coordination et de la gestion.....	29
2.4. Au plan de la revue budgétaire.....	29
2.5. Au plan des composantes et des indicateurs .....	29
<b>III. EFFETS ET IMPACTS DU PROJET.....</b>	<b>29</b>
3.1 : Les effets/impacts socioéconomiques .....	29
3.2 : Les effets/impacts environnementaux.....	30
3.3. Les effets qualitatifs .....	30

<b>IV. PRINCIPAUX FACTEURS AYANT AFFECTES LA MISE EN ŒUVRE ET LES RESULTATS DU PROJET.....</b>	<b>31</b>
4.1. Préparation, conception et démarrage du projet.....	31
4.2. Au niveau de l'exécution du projet .....	31
4.3. Au niveau du Suivi-évaluation .....	32
4.4. Au niveau des actions de sauvegarde/protection des ressources forestières .....	32
4.5. Services techniques de l'Etat.....	33
4.6. Partenaires techniques et financiers (Bailleurs de fonds).....	33
4.7. Partenaires et prestataires de divers travaux .....	33
<b>V. RESPECT DES PROCEDURES DECRITES DANS LE MANUEL DE PROCEDURES .....</b>	<b>33</b>
<b>VI. RENTABILITÉ FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DU PROJET .....</b>	<b>34</b>
6.1. Analyse financière.....	34
6.2. Analyse économique .....	35
6.3.1. Données et hypothèses d'analyse .....	35
6.3.2. Résultats de l'analyse .....	36
<b>VII. PERFORMANCES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ...</b>	<b>37</b>
7.1. Performance de l'État Burkinabè .....	37
7.2. La performance de la Banque Mondiale .....	38
7.3. Performance de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) .....	39
<b>VIII. ELEMENTS D'EVALUATION DU PROJET .....</b>	<b>39</b>
8.1. Pertinence du projet.....	40
8.2. Cohérence.....	41
8.2.1. La cohérence du PGDFEB avec le référentiel national (PNDES) .....	41
8.2.2. La cohérence entre les composantes du PGDFEB et ses résultats attendus.....	41
8.2.3. La cohérence/complémentarité avec les projets du PNDES et les priorités nationales.....	42
8.2.4. La convergence entre les résultats stratégiques du PGDFEB, du PNDES et ceux de l'environnement.....	42
8.3. Efficacité .....	43
8.3.1. Les progrès et le niveau d'atteinte des résultats du projet.....	43
8.3.2. Les obstacles ou les forces ayant empêché ou favorisé l'atteinte des résultats fixés .....	43
8.4. Efficience .....	44

8.5. Durabilité.....	46
8.6. Réplicabilité .....	46
<b>IX. ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET .....</b>	<b>47</b>
<b>X. DIFFICULTES RENCONTRÉES ET SOLUTIONS PROPOSÉES .....</b>	<b>47</b>
<b>XI. LEÇONS APPRIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU DPGDFEB .....</b>	<b>48</b>
<b>XII. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>51</b>
12.1. Suggestions.....	51
12.2. Recommandations .....	51
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>54</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>55</b>
ANNEXE 1 : Situation d'exécution du cadre de rendement révisé à la prorogation du projet.....	57
ANNEXE 2 : Cadre logique et de contrôle des résultats initiaux du projet.....	61
ANNEXE 3 : Calcul de VAN, TRI et Ratio A/C .....	64
ANNEXE 4 : Situation d'exécution des recommandations .....	65
ANNEXE 5 (A et B) : Revue budgétaire (à mi-parcours) et proposition de mise à jour des budgets du PGDFEB et de la Note d'évaluation du don FCPF .....	68
ANNEXE 6 : Appréciations du niveau d'atteinte des indicateurs de l'ODP et des composantes .....	71
ANNEXE 7 : Termes de Référence .....	73

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Financement du projet.....	17
Tableau 2 : Les réalisations physiques du projet.....	22
Tableau 3 : Taux d'exécution physique par composante et sous-composante au 30/06/2021.	24
Tableau 4 : Taux d'exécution financière par composante au 30/06/2021 (en milliers FCFA)	24
Tableau 5 : Résumé du cadre de mesure de rendements (Cf. annexe 1).....	26
Tableau 6 : Situations de non-respect de manuel de procédures.....	33
Tableau 7 : Bénéfices additionnels par type.....	34
Tableau 8 : Résumé des critères de décision.....	35
Tableau 9 : Base et sensibilité du taux de rentabilité.....	37
Tableau 10 : Cohérence entre le PGDEFB et ses résultats attendus.....	42
Tableau 11 : Difficultés vécues par le PGDEFB et solutions proposées.....	48
Tableau 12 : Recommandations à l'endroit du Gouvernement.....	51
Tableau 13 : A l'endroit de la Banque Mondiale.....	53

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel du PIF.....	19
Figure 2 : Localisation géographique des zones d'intervention du PGDEFB.....	21

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>A/C</b>	: Avantages/Coûts
<b>ANO</b>	: Avis de Non Objection
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BEN</b>	: Bénéfice Économique Net
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CCGP</b>	: Comité Communal de Gestion des Plaintes
<b>CGF</b>	: Comité de Gestion des Forêts
<b>CNSF</b>	: Centre National des Semences Forestières
<b>COGES</b>	: Comité de Gestion
<b>CoPil</b>	: Comité de pilotage
<b>CoRev</b>	: Comité de Revue
<b>CSF</b>	: Cellule de Sauvegarde Fonctionnelle
<b>CTC/REDD+</b>	: Cellule Technique Communale REDD+
<b>CTRS</b>	: Comité Technique Régional de Suivi
<b>CVD</b>	: Conseil Villageois de Développement
<b>DGEVCC</b>	: Direction Générale de l'Économie Verte et du Changement Climatique
<b>DGI</b>	: Directeur Général des Impôts
<b>DREEVCC</b>	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
<b>DRF</b>	: Demande de Remboursement Financière
<b>EC</b>	: Espace de Conservation
<b>FIC</b>	: Fonds d'Investissement pour le Climat
<b>GAR</b>	: Gestion Axée sur les Résultats
<b>GDT</b>	: Gestion Durable des Terres
<b>GRN</b>	: Gestion des Ressources Naturelles
<b>IFN</b>	: Inventaire Forestier National
<b>INERA</b>	: Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles
<b>MEEVCC</b>	: Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
<b>MNV</b>	: Mesure, Notification et Vérification
<b>NIES</b>	: Notice d'Impact Environnemental et Social
<b>ODP</b>	: Objectif de Développement du Projet
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	: Organisation Professionnelle
<b>PACF</b>	: Plan d'Action du Cadre Fonctionnel
<b>PAG</b>	: Plan d'Aménagement et de Gestion
<b>PAN/LCD</b>	: Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
<b>PANA</b>	: Programme d'Action National d'Adaptation à la vulnérabilité et au changement climatique
<b>PANE</b>	: Plan d'Action National pour l'Environnement
<b>PAP</b>	: Population Affectée par le Projet
<b>PAPF</b>	: Projet d'Appui aux Personnes dépendantes des Forêts
<b>PDIC/REDD+</b>	: Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+
<b>PFNL</b>	: Produit Forestier Non Ligneux
<b>PGDFEB</b>	: Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et des Espaces Boisés
<b>PGFC/REDD+</b>	: Projet de Gestion Participative des Forêts Classées pour la REDD+
<b>PNAF</b>	: Programme National d'Aménagement des Forêts
<b>PNDD</b>	: Plan National de Développement Durable

<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Économique et Social
<b>PNSR</b>	: Programme National du Secteur Rural
<b>PPD</b>	: Don pour la Préparation du Projet
<b>PTBA</b>	: Plan de Travail et de Budget Annuel
<b>RBC</b>	: Ratio-Bénéfice-Coût
<b>REDD+</b>	: Réduction des Émissions de gaz à effets de serre due à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
<b>RND</b>	: Référentiel National de Développement
<b>R-PP</b>	: Plan de Préparation à la REDD+
<b>SCADD</b>	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SDR</b>	: Stratégie de Développement Rural
<b>SG</b>	: Secrétariat Général
<b>SP/CNDD</b>	: Secrétariat Permanent du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
<b>STN</b>	: Secrétariat Technique National
<b>TDR</b>	: Termes de Référence
<b>TéqC</b>	: Tonne équivalent Carbone
<b>TRI</b>	: Taux de Rentabilité Interne
<b>UCP</b>	: Unité de Coordination du Projet
<b>USD</b>	: Dollars des États-Unis d'Amérique
<b>VAN</b>	: Valeur Actualisée Nette

## RESUME EXECUTIF

L'engagement de l'État burkinabè dans la lutte pour la protection des ressources naturelles lui a permis d'être retenu par les partenaires financiers multilatéraux que sont la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour bénéficier du Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC).

Le Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et des Espaces Boisés (PGDFEB) a démarré ses activités en 2014 avec l'accompagnement financier de ces partenaires multilatéraux. La date du premier versement de la Banque Mondiale est intervenue en mai 2015. La clôture du projet était prévue pour le 31/12/2019. Le projet s'est exécuté en synergie avec tous les autres projets du Programme d'Investissement Forestier (PIF) dans le respect de l'approche « budget-programme » adoptée par l'État burkinabè.

Comme les autres projets du PIF, l'objectif du PGDFEB est centré sur la protection des ressources forestières et vise la réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Aussi, l'Objectif global de Développement du Projet (ODP) est-il ainsi défini : « *Promouvoir les politiques de développement nationales et appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés* ».

Au regard du niveau de dégradation des ressources forestières et de la forte déforestation, le projet vient apporter une bonne contribution à la résilience des populations bénéficiaires. Financé à hauteur de 28,76 millions USD, le PGDFEB comprend trois (3) composantes comportant des sous-composantes attachées à l'ODP. Son action s'organise, également, autour de trois (3) objectifs spécifiques visant l'atteinte de l'ODP. Par ailleurs, quatre (4) indicateurs d'impacts directement liés à l'ODP ont été retenus pour suivre les résultats liés à cet objectif global. Des indicateurs intermédiaires, au nombre de dix (10), sont également affichés au niveau de chaque composante en vue de suivre les effets produits par les actions programmées. Tous ces indicateurs ont produit des résultats quantitatifs et qualitatifs appréciables. Les acteurs clés de mise en œuvre du projet sont l'État, les collectivités territoriales, les Organisations Professionnelles (OP) et le secteur privé.

Le PGDFEB a des approches de mise en œuvre précises qui ont permis d'aboutir à des taux d'exécution physiques et financières, respectivement, de 95,15% et 95%. Le taux de décaissement est de 99,2% et la performance globale du projet de 94,19%. Les résultats du suivi des indicateurs ont, également, atteint des niveaux satisfaisants.

Plusieurs changements significatifs ont intervenu dans la mise en œuvre du projet. Ils sont essentiellement observés au niveau de l'orientation Politique, de la gouvernance technique et administrative, de la coordination et de la gestion du projet, de la revue budgétaire, etc.

La mise en œuvre du PGDFEB a produit des effets/impacts importants profitables à de nombreux bénéficiaires. Les effets quantitatifs sont, entre autres, l'accroissement des revenus des bénéficiaires (737 000 personnes ont vu une amélioration de leurs revenus grâce à l'exploitation des ressources forestières (*voir cadre de rendement révisé*), la valorisation des ressources forestières, les emplois créés, etc. Des effets qualitatifs sont également à prendre en compte. Il s'agit des changements positifs de mentalité et du comportement de la plupart des exploitants des ressources forestières qui ont permis l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion durable de ces ressources.

Plusieurs facteurs ont aussi affecté la mise en œuvre du projet. Ils ont apparu au niveau de la préparation/conception du projet, de l'exécution/suivi-évaluation, de la mise en œuvre des actions retenues dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), etc. Des facteurs comme l'insécurité, les lourdeurs administratives au niveau des passations des marchés, etc., ont eu également, des impacts négatifs sur l'exécution du projet. Cependant, il faut noter que malgré les lourdeurs constatées dans la gestion, la plupart des dispositions du manuel de procédures administratives, financières et comptables sont globalement respectées. Les quelques insuffisances relevées sont les faiblesses dans le contrôle interne, la non mise à jour des fiches individuelles du personnel, les comptes d'avances régionaux qui ne respectent pas les procédures, etc.

L'analyse des performances des acteurs de mise en œuvre du projet ont donné des résultats satisfaisants au regard de l'effet des contraintes exogènes souvent indépendantes de la volonté de ces acteurs. Au plan des évaluations des différents paramètres caractéristiques du projet, les résultats sont positifs. Tous les éléments d'évaluation ont donné des résultats satisfaisants. La pertinence et la cohérence ont même été qualifiées de très satisfaisantes.

Au niveau de la performance globale du projet qualifiée de satisfaisante, les forts taux de réalisations physiques et financières, le bon niveau d'atteinte des cibles des indicateurs, la très bonne pertinence du projet, etc., ont été des facteurs favorables.

Le projet a rencontré plusieurs difficultés au cours de sa mise en œuvre. Le tableau 10 présente l'essentiel de ces difficultés et les solutions trouvées. Toutefois, les acteurs de mise en œuvre ont conjugué leurs efforts pour arriver aux résultats appréciables constatés.

Des leçons ont été apprises à travers la mise en œuvre du projet. Elles s'articulent autour de la mise en œuvre de l'approche REDD+, la prise en compte des savoir-faire locaux, la sécurisation des investissements, l'arrimage entre le PIF et l'approche REDD+, etc. Quelques suggestions et recommandations (cf. tableau 12 et 13) adressées au Gouvernement et à la Banque Mondiale sont également formulées au profit des projets similaires futurs.

# INTRODUCTION

Au Burkina Faso les ressources naturelles (terre, eau, végétation), constituent la base fondamentale de son développement économique et social. C'est pourquoi l'État a toujours accordé au secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique une attention particulière. Face à la dégradation continue de ces ressources, essentiellement marquée par la sécheresse des années 1970 et fortement aggravée par les effets néfastes actuels du changement climatique, l'État poursuit ses efforts de conception et de mise en œuvre de politiques et de stratégies de renforcement de la résilience des populations dépendantes de ces ressources naturelles pour leur développement.

C'est dans cette optique que le Programme d'Investissement Forestier (PIF) a été élaboré. La mise en œuvre du PIF du Burkina Faso s'organise autour de quatre (4) projets complémentaires, développant une synergie d'action en vue de la réalisation des objectifs fondamentaux de ce Programme. Son financement, pris en charge par des bailleurs de fonds multilatéraux, notamment, la BM et la BAD, se présentent comme suit :

- Le Projet de Gestion Participative des Forêts Classées pour la REDD+ (**PGFC/REDD+**), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Le Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et Espaces Boisés (**PGDFEB**), financé par la Banque Mondiale (BM) et l'Union Européenne (UE) ;
- Le Projet d'Appui aux Populations Dépendantes des Forêts (**PAPF/DGM**) financé par la Banque Mondiale (BM) ;
- (**PADA/REDD+**), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de ces différents projets se fonde sur un système intégré soutenu par l'approche budget-programme qui concoure de façon synergique à la gestion rationnelle et durable des forêts et des espaces boisés en lien avec toute la stratégie de la REDD+. Il faut souligner que l'exécution du PIF intègre bien les options stratégiques de la REDD+ sur lesquelles l'État est également fortement engagé.

Le PGDFEB intervient dans 32 communes pour la plupart rurales et réparties dans cinq (5) régions du pays à savoir, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, le Sud-Ouest, l'Est et la Boucle du Mouhoun. Le projet a entrepris une collaboration étroite avec des structures étatiques et non étatiques à travers la signature de plusieurs conventions. Ainsi, de 2017 à 2020, des conventions ont été signées avec des structures dans divers domaines d'activités attachées aux objectifs du projet.

La présente mission d'évaluation finale externe visant l'élaboration du rapport d'achèvement du projet a permis de faire le bilan des actions entreprises et de vérifier le niveau d'atteinte des résultats prévus ainsi que la performance des différentes parties prenantes de ce projet.

Le rapport d'achèvement s'articule autour des points suivants :

- [Description du projet](#) ;
- [Changements significatifs intervenus dans la mise en œuvre du projet](#) ;
- [Effets et impacts du projet](#) ;
- [Principaux facteurs ayant affectés la mise en œuvre et les résultats du projet](#) ;
- [Respect des procédures décrites dans le manuel de procédures](#) ;
- [Rentabilité économique et financière du projet](#) ;
- [Performances des acteurs de mise en œuvre du projet](#) ;
- [Éléments d'évaluation du projet](#) ;
- [Analyse de la performance globale](#) du projet ;
- [Difficultés rencontrées et solutions proposées](#) ;
- [Leçons apprises de la mise en œuvre du projet](#) ;
- [Suggestions et recommandations](#).

# **I. DESCRIPTION DU PROJET**

## **1.1. Contexte et justification**

Le changement climatique est un phénomène mondial ayant des effets destructeurs sur les ressources naturelles. Ces effets négatifs entraînant la dégradation des ressources naturelles sont plus fortement ressentis sur l'économie des pays sahéliens comme le Burkina Faso. Cette dégradation des ressources naturelles qui constituent le soubassement essentiel des stratégies de développement des pays sahéliens vient compromettre les efforts de lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle consentis par ces pays.

Au Burkina Faso, cette situation constitue une grande préoccupation pour le Gouvernement qui consent d'énormes efforts pour assurer une atténuation des effets néfastes du changement climatique et permettre l'amélioration significative et durable des conditions de vie des populations, surtout rurales. C'est ainsi que pour l'élaboration des différents référentiels de développement économique et social, l'État a constamment accordé une place importante à la lutte pour une gestion résiliente des ressources naturelles. A travers les référentiels de politiques nationales de développement comme la SCADD 2011-2015, le PNDES 2016-2020 et les stratégies et programmes sectoriels comme la SDR1 et la SDR2 ainsi que le PNSR1 2011-2015 et le PNSR2 2016- 2020, l'État a retenu des axes stratégiques et des objectifs clairs de lutte pour renverser la tendance de la dégradation de l'environnement productif et réduire durablement la vulnérabilité des exploitants des ressources naturelles. Le Plan d'Action National d'Adaptation (PNA) au changement climatique en est une illustration concrète. Il est évident que les référentiels en actualisation (Référentiel National de Développement –RND- en remplacement du PNDES, le PNSR3, etc.) respecteront cette logique en gardant cette vision stratégique d'actions fortes d'adaptation durable au changement climatique.

Au plan pratique et dans la trajectoire de la mise en œuvre concrète des politiques et stratégies nationales et sectorielles en lien avec la gestion durable des ressources de l'environnement, des outils de développement sous-sectoriels ont été adoptés, notamment la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE), la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), le Plan d'Action National pour l'environnement (PANE), le Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et au changement climatique (PANA), etc.

Au regard de son engagement continu dans l'amélioration durable des conditions d'existence de ces populations dépendant des ressources de l'environnement, le Burkina Faso a été retenu pour faire partie des pays bénéficiaires du Fonds d'Investissement Climatique (FIC) mis en place par des partenaires multilatéraux, notamment, la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine de Développement (BAD) ainsi que d'autres partenaires.

Pour concrétiser cette initiative, le gouvernement burkinabè a procédé à l'élaboration de son Programme d'Investissement Forestier (PIF). Seul pays sahélien à accéder à ce Fonds d'Investissement Climatique, le Burkina Faso bénéficie aujourd'hui de l'accompagnement financier de la BM et de la BAD pour la mise en œuvre de son Programme.

Le PGDFEB est financé à hauteur de 28,76 millions USD pour la période de 2015 à 2019 (**cf. tableau 1**). La date de clôture a été prorogée au 30 juin 2021.

## 1.2. Les objectifs du projet

L'objectif global du projet s'inscrit parfaitement dans celui du Programme d'Investissement Forestier (PIF) et se définit comme suit :

*« Promouvoir les politiques de développement nationales et appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés ».*

Il s'agit de façon spécifique de :

- (i) soutenir la gouvernance du changement climatique, notamment grâce à la conception d'une stratégie nationale de REDD+ s'appliquant aux cadres institutionnels et législatifs des différents secteurs et permettant des investissements concrets dans les zones ciblées;
- (ii) améliorer la planification de l'utilisation des terres et les activités économiques liées aux ressources des forêts et des espaces boisés, en mettant l'accent sur la participation des femmes, qui sont les principaux acteurs dans le domaine de l'exploitation des ressources forestières non ligneuses ;
- (iii) mettre en place des directives, des pratiques modèles et une structure de gestion des connaissances en matière de gestion durable des ressources naturelles, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, notamment par la réduction des émissions de GES.

## 1.3. Les Indicateurs du projet

En plus des objectifs définis pour réussir la mise en œuvre du PGDFEB, quatre (4) indicateurs de résultats de l'Objectif de Développement du Projet (ODP) ont été retenus en vue de mesurer les impacts attendus. Ces indicateurs se présentent comme suit :

- **indicateur 1** : les stratégies nationales de développement (SCADD post 2015 et PNSR équivalent) comprennent des objectifs solides pour la REDD+ et l'utilisation de pratiques agricoles résilientes au changement climatique ;
- **indicateur 2** : efficacité des plans de gestion durable des ressources naturelles dans les communautés ciblées (mesurée en pourcentage (%) de villages locaux où les investissements du PIF financent des activités) ;
- **indicateur 3** : réduction des émissions de GES résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts par rapport au niveau de référence des émissions de 2012 à partir

de l'inventaire du carbone forestier de l'IFN ;

- **indicateur 4** : population (nombre d'habitants) dans les forêts ciblées et les communautés voisines qui obtiennent des avantages accrus, monétaires ou non monétaires, des forêts (nombre) (% estimé de femmes) (indicateur de base). « La population » est limitée aux personnes (ou entités) dont les pratiques de développement correspondent à la mise en œuvre des activités du projet (PIF) par le biais d'un soutien direct ou d'un partage des connaissances.

#### **1.4. Les acteurs de mise en œuvre du projet**

Les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

- *les acteurs étatiques* : les structures centrales (DGEVCC, DGEF...) et déconcentrées (DREEVCC, DPEEVCC...) de l'État ayant des compétences dans la gouvernance des ressources naturelles ;
- *les acteurs des collectivités territoriales* évoluant dans la zone d'intervention du projet ;
- *les organisations professionnelles (OP)* intervenant dans le domaine de l'environnement : les groupements de producteurs et de transformateurs/transformatrices de PFNL, d'agriculteurs, d'éleveurs, les Comités de Gestion Forestière (CGF), les conseils Villageois de Développement (CVD), etc.
- *les Organisations de la Société Civile* : la chefferie traditionnelle et coutumière, l'Association de la Coalition des Organisations de la Société civile sur le Changement Climatique, etc. ;
- *les Organisations non gouvernementales (ONG)* œuvrant dans le domaine de l'environnement ;
- *les partenaires techniques et Financiers (PTF)* bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

#### **1.5. Les principaux bénéficiaires du projet**

Les communautés de 32 communes (27 communes rurales et 05 communes urbaines) ciblées sont les principaux bénéficiaires directs du projet. Il s'agit essentiellement des populations vulnérables, surtout les femmes, qui vivent de l'exploitation des ressources naturelles. Ils sont organisés en groupements. Outre les femmes, essentiellement transformatrices des Produits Forestiers Non ligneux (PFNL), on note également, les groupements des apiculteurs, des éleveurs, des agriculteurs, ainsi que les Groupements de Gestion Forestière (GGF), les Comités de Gestion forestière (CGF), les Conseils Villageois de Développement CVD), etc.

Les bénéficiaires sont également les collectivités territoriales/conseils municipaux (32 communes), les Services Techniques Déconcentrés (STD), les acteurs du secteur privé intervenant dans le domaine de l'environnement.

## 1.6. Les composantes du projet

Le PGDFEB comprend trois (03) composantes et des sous-composantes qui se présentent comme suit :

- **la composante 1** : intégration du changement climatique et de la REDD+ dans les cadres et stratégies sectoriels. Elle comprend trois (03) sous-composantes qui sont :
  - **la sous-composante 1.1** : développement d'une stratégie nationale de REDD+ ;
  - **la sous-composante 1.2** : un large processus de sensibilisation et de consultation en matière de REDD+ et de changement climatique ;
  - **la sous-composante 1.3** : renforcement de la gouvernance et de la résilience au changement climatique au Burkina Faso ;
- **la composante 2** : planification et gestion participatives des forêts et des espaces boisés. Cette composante 2 comprend deux (02) sous-composantes à savoir :
  - **la sous-composante 2.1** : soutien aux capacités de gestion des terres des communautés locales ;
  - **la sous-composante 2.2** : investissement dans des activités qui réduisent la déforestation et améliorent la gestion des terres forestières.
- **la composante 3** : coordination et partage de l'information et des connaissances. Elle comprend deux (02) sous-composantes qui se présentent comme suit :
  - **la sous-composante 3.1** : coordination du programme, valorisation des enseignements tirés, gestion des connaissances et analyse des résultats du PIF ;
  - **la sous-composante 3.2** : coordination du projet et gestion fiduciaire.

D'une manière générale, les activités pratiques du PGDFEB se concentrent, entre autres, sur les points suivants :

- le renforcement des capacités des acteurs directs et indirects à travers les formations sur diverses thématiques, notamment la maîtrise de l'approche REDD+, la sécurisation des forêts, les mesures de sauvegarde environnementale et sociale, la Gestion Durable des Terres (GDT), les bonnes pratiques de production agro-sylvo-pastorale, etc. ;
- la mise en œuvre de l'approche transformationnelle axée sur la gestion communautaire des ressources naturelles à travers la mise en œuvre des Projets de Développement Intégrés Communaux pour la REDD+ (PDIC/REDD+) ;
- l'intégration des résultats des PACF dans les PDIC/REDD+ des communes ;
- la réalisation de missions de suivi-appui-supervision de la mise en œuvre des PDIC/REDD+ ;
- la mise en route des activités du protocole avec la Direction Générale des Impôts dans le cadre de la sécurisation foncière des investissements du PIF (attribution de titre foncier) ;
- la réalisation du suivi-évaluation et la capitalisation des acquis ;
- etc.

## 1.7. Le financement du PGDFEB

Le financement du projet est assuré par la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Le tableau suivant présente les détails de ce financement par composante.

**Tableau 1 : Financement du projet**

<b>Composantes du projet</b>	<b>Don pour la préparation de projet (PPG)<sup>1</sup></b>	<b>Financement PIF (en millions de dollars EU)</b>	<b>Financement EU (en millions de dollars EU)</b>	<b>Financement Emprunteur (en millions de dollars EU)</b>	<b>Coût du projet (en millions de dollars EU)</b>
1. Intégration du changement climatique et de la REDD+ dans les cadres et les stratégies sectoriels	<b>0,09</b>	<b>3,82</b>	<b>2,26</b>	<b>0,4</b>	<b>6,2</b>
2. Planification et gestion participatives des forêts et des espaces boisés	<b>1,03</b>	<b>10,73</b>	<b>6,34</b>	<b>0,3</b>	<b>18,1</b>
3. Coordination et partage de l'information et des connaissances	<b>0,38</b>	<b>1,95</b>	<b>1,16</b>	<b>0,3</b>	<b>3,5</b>
<b>Financement total requis</b>	<b>1,5</b>	<b>16,5</b>	<b>9,76</b>	<b>1,0</b>	<b>28,76</b>

Source : Document d'évaluation initiale du PGDFEB, Banque Mondiale, Janvier 2014

## 1.8. Organisation et gestion du projet

Sous tutelle technique du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC), l'organisation et la gestion du PGDFEB sont intégrées à l'organigramme du PIF. Conformément aux principes du budget-programme, la gestion du PGDFEB, comme des autres projets du PIF est assurée par une Unité unique de Coordination, pilotée par un Comité de Revue (CoRev). Le personnel de l'Unité de coordination (UCP) travaille en synergie d'action pour la réalisation satisfaisante des différents projets du PIF.

Comme dans le cas des tous les autres projets du PIF, le dispositif de mise en œuvre du PGDFEB comprend :

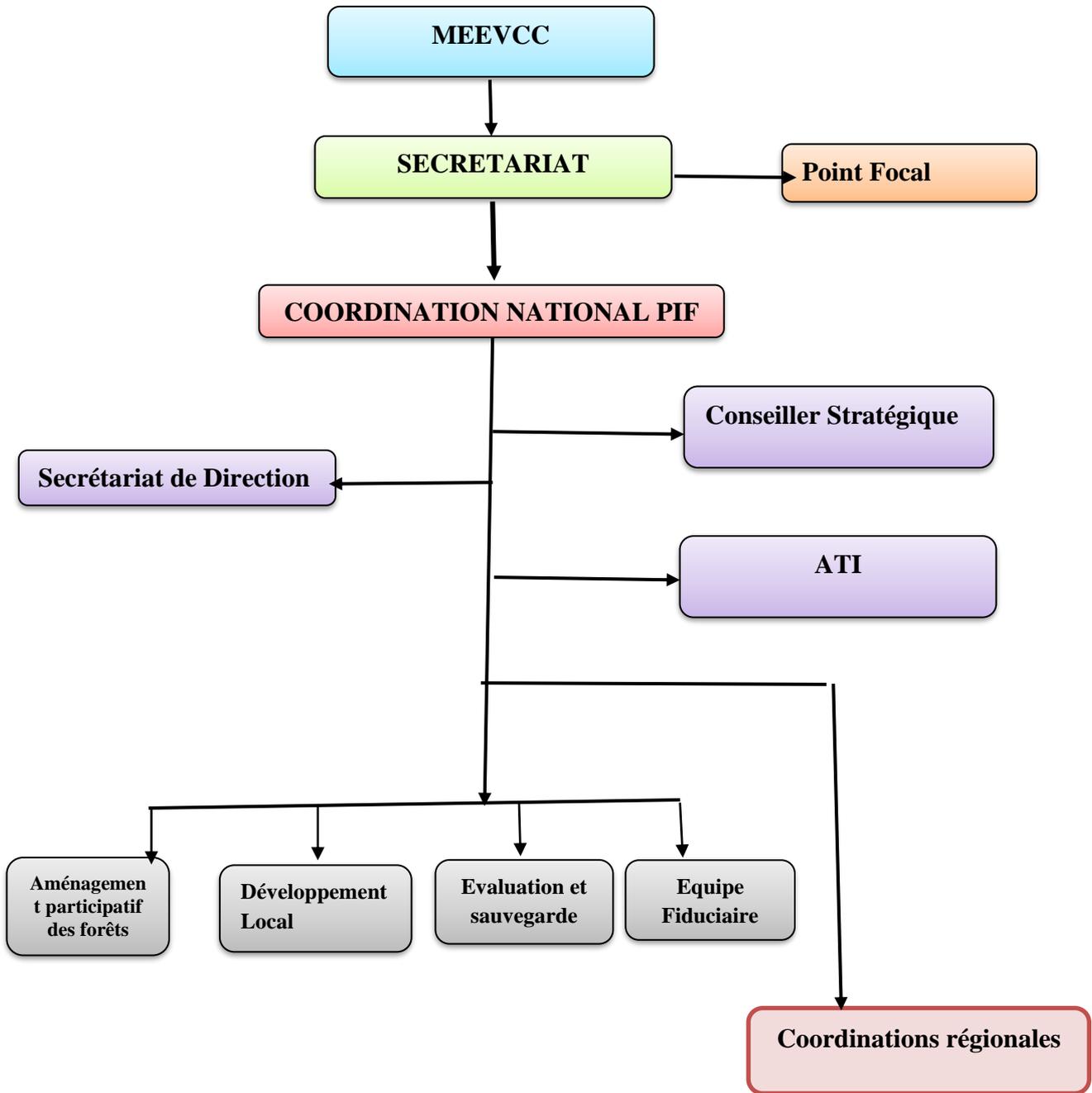
---

<sup>1</sup> Le PPG est présenté séparément parce que c'est une ligne distincte du financement fourni par le donateur, le PIF. Le PPG sera utilisé pour lancer des activités stratégiques qui font partie des activités du projet.

- (i) l'organe de pilotage et de supervision (CoRev) ;
- (ii) l'organe de coordination et de gestion (UCP) ;
- (iii) les coordinations régionales (les DREEVCC des 05 régions d'intervention du projet) ;
- (iv) les Comités Techniques Régionaux de Suivi (CTRS).

Il faut enfin noter que le PGDFEB, comme les autres projets du PIF, est classé dans la catégorie « A » des projets de développement. Par conséquent, le dispositif institutionnel de gestion est donc conforme à celui de cette catégorie de projets dont l'exécution est sous la responsabilité directe de l'administration publique.

Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel du PIF



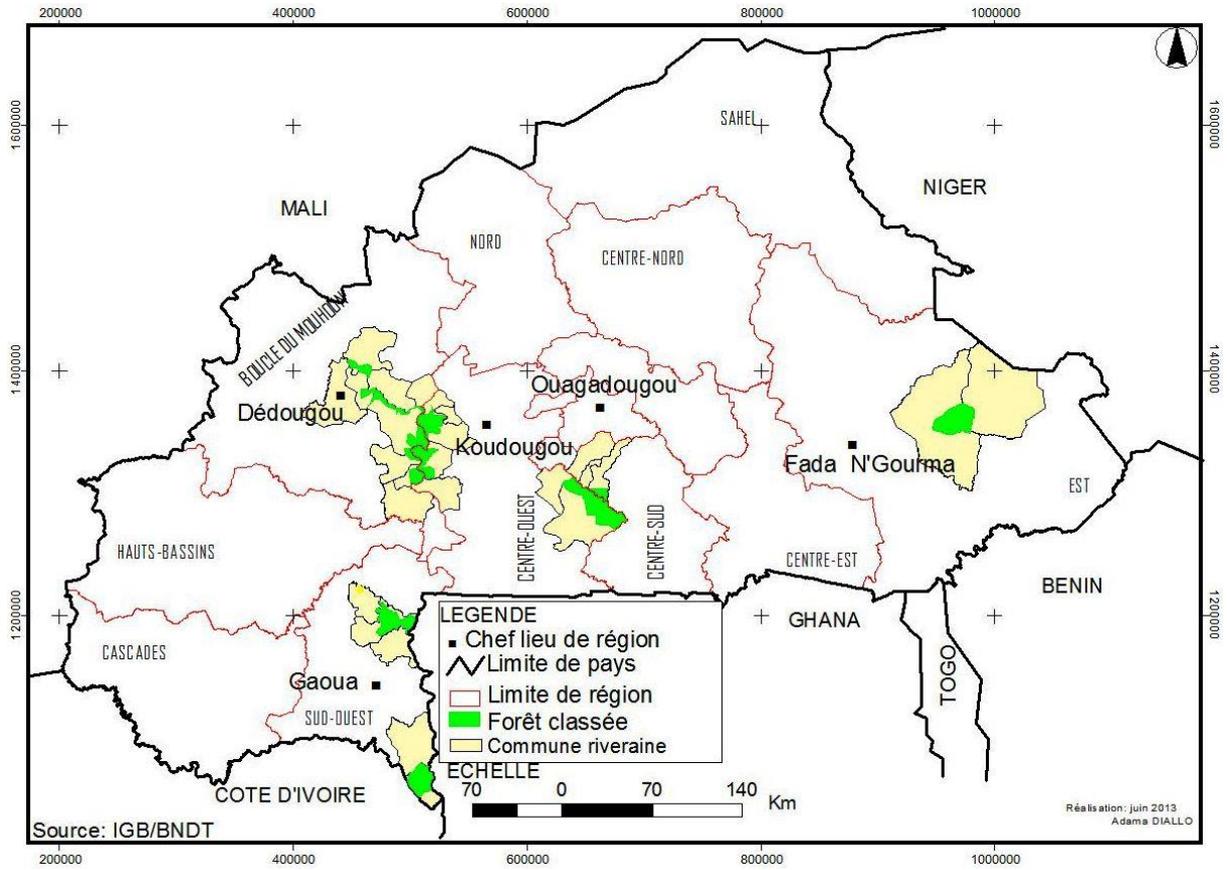
Source : La mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

## 1.9. Les approches de mise en œuvre

Les approches de mise en œuvre sont centrées sur la recherche efficace de la réalisation des différentes composantes du projet. Il s'agit principalement des approches suivantes :

- l'approche programme programmatique : ce projet a été exécuté en complémentarité avec le PGFC/REDD+ financé par la BAD. Par ailleurs les activités détaillées du projet ont été identifiées au fil du temps en l'absence d'une planification pluriannuelle (CosTaB détaillé) qui devait présenter les actions à mener suivant un chronogramme annuel ;
- la mise en œuvre des PDIC/REDD+ est une approche importante de responsabilisation des communes et du renforcement de la gouvernance locale non seulement dans la stratégie REDD+ mais également dans la consolidation du rôle régalien des collectivités territoriales ;
- la promotion de l'approche « faire faire » : cette approche a conduit à la signature de plusieurs conventions/protocoles avec différents partenaires pour l'exécution de certaines activités. Elle fait partie des actions qui responsabilisent les acteurs et favorisent, par conséquent, l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis du projet ;
- l'élaboration et la diffusion d'outils divers de bonne gouvernance de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes : cette approche, comme celles liées à la formation et à l'information/communication, fait partie des techniques de gestion des connaissances au bénéfice des différents acteurs.

**Figure 2 : Localisation géographique des zones d'intervention du PGDFEB**



## 1.10. Les prévisions et réalisations physiques et financières du projet

### 1.10.1. Les prévisions et réalisations physiques

La mise en œuvre des différentes composantes a permis la réalisation de nombreuses infrastructures correspondant aux besoins exprimés par les bénéficiaires. Les réalisations physiques disponibles au terme de l'exécution du projet sont présentées par le tableau ci-dessous :

**Tableau 2 : Les réalisations physiques du projet**

Les réalisations du PGDFEB
<i>Sur le plan de la restauration des espaces forestiers</i>
71 espaces de conservation créés et sécurisés occupant une superficie de 29 720 hectares
603 224 plants mis en terre dans les espaces de conservation
6 469 ménages dotés de foyers améliorés
3 880,1 km de pare-feu
02 parcs agroforestiers créés sur 76,9 ha
09 pépinières mises en place
5 051 producteurs formés en techniques de production forestière et agroforestière dont 3 735 femmes
<i>Dans le cadre de la gestion durable des terres</i>
1 327 fosses fumières
15 000 m linéaires de cordons pierreux
320 producteurs relais formés et équipés et 1 920 producteurs collègues formés par les producteurs relais
<i>Au niveau de l'agriculture</i>
56,66 ha de périmètres maraîchers aménagés
10 bas-fonds aménagés couvrant une superficie de 78,2 ha
05 magasins de stockage
7 174 producteurs formés sur les techniques agricoles dont 2 198 femmes, etc.
<i>Au niveau de l'élevage</i>
30 parcs de vaccination
70 aires de pâture de 2 230 ha
49 forages et 08 puits pastoraux
206 fenils construits et 04 fourrières
18 pistes d'accès réalisées autour des aménagements sur 39,37km
1115 ruches installées et 01 miellerie construite
120 unités d'embouche et d'élevage naisseur mises en place
02 broyeurs polyvalents
2 121 producteurs formés en techniques d'élevage dont 574 femmes, etc.
<i>Dans le secteur social</i>
75 forages
72 puits à grand diamètre, etc.
<i>Autres réalisations</i>
La sécurisation des investissements et prise de mesures de sauvegarde environnementale et sociale au profit de 10 communes prioritaires

230 COGES mis en place et la formation de 649 membres dont 176 femmes
25 chartes foncières élaborées
137 terrains/sites délimités
15 terrains/ sites immatriculés
Divers équipements : dotation de kits de production en agriculture et en élevage (matériel et intrants), etc.
132 actes de cessions établis, etc.
Plusieurs cartes élaborées dont celles des aménagements et infrastructures, des occupations des sols, des espaces de conservation, etc.

Source : les experts du PIF, juin 2021

A l'occasion de l'exécution des PDIC/REDD+ plusieurs activités ont été conduites par les conseils municipaux avec la contribution des Services Techniques Déconcentrés (STD), et les bénéficiaires directs (CGF, COGES, OP, etc.). La mise en œuvre des PDIC/REDD+ a contribué à renforcer le fonctionnement général des communes, des STD et des OP. En effet, à tous les niveaux, le renforcement des capacités opérationnelles de ces acteurs a créé une nouvelle dynamique dans la conduite de leurs activités. Le rôle régalien des communes ciblées est renforcé suite au transfert de fonds et de compétences effectué par le projet. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles et la mise en place des infrastructures structurantes profitent à tous les acteurs. Les formations techniques ont essentiellement porté sur la planification opérationnelle centrée sur la gestion de l'approche REDD+, les stratégies et les techniques de sécurisation des forêts, la connaissance et la maîtrise des outils de sauvegarde environnementale et sociale, les techniques de production agro-sylvo-pastorale dans un contexte de Gestion Durable des Terres (GDT), etc.

Au niveau de l'agriculture, le système de prise en charge des producteurs relais qui ont formé et encadré au moins cinq (5) de leurs collègues, a été une véritable école de vulgarisation des bonnes pratiques agricoles dont l'impact a été l'accroissement significatif des rendements qui ont passés de 800 kg/ha à 1 200 kg/ha. D'une manière générale, la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de la Gestion Durable des Terres (GDT) a été réalisée au plan agroforestière (RNA, haies-vives, etc.), agronomique (cordons pierreux et diguettes en terre, zaï manuel et mécanisé, etc.) et zootechnique et pastorale (fauche et conservation du fourrage naturel, cultures fourragères, etc.).

L'assistance technique a été également très bénéfique pour les communes bénéficiaires des PDIC/REDD+. Enfin, la souplesse dans la stratégie de mise en œuvre des PDIC/REDD+ a également contribué à la bonne exécution globale de leurs activités.

Il faut souligner que la mise en œuvre des PDIC/REDD+ a fortement contribué aux nombreuses réalisations présentées par le tableau 2 ci-dessus. 73% des responsables des communes sont satisfaits de leurs réalisations (*étude de capitalisation*).

Cependant, le retard accusé dans le démarrage des PDIC/REDD+, la surestimation des coûts initiaux de certains PDIC/REDD+, les déblocages irréguliers et tardifs des fonds au profit des

communes, le démarrage difficile des activités, etc., ont été les insuffisances essentielles qui ont entraîné des lenteurs dans l'exécution de ces PDIC/REDD+.

Les différentes réalisations du PGDFEB ont été appréciées à travers leurs taux de réalisations. Le tableau ci-dessous présente cette situation par composante et par sous-composante. Malgré les différentes contraintes rencontrées, on note, à tous les niveaux, des taux de réalisations très appréciables, montrant ainsi, un très bon niveau d'atteinte des résultats quantitatifs attendus.

**Tableau 3 : Taux d'exécution physique par composante et sous-composante au 30/06/2021**

Composantes	Taux de réalisation	Observations
<b>Composante 1</b>	<b>92,62</b>	<b>2 livrables en cours d'exécution</b>
Sous-composante 1.1	92,9	
Sous-composante 1.2	100	
Sous-composante 1.3	85	
<b>Composante 2</b>	<b>93,33</b>	<b>2 livrables sont jugés « sans objet », 3 en cours d'exécution</b>
Sous-Composante 2.1	93,30	
Sous-Composante 2.2	93,00	
<b>Composante 3</b>	<b>99,5</b>	<b>1 livrable en cours d'exécution</b>
Sous-Composante 3.1	100	
Sous-Composante 3.2	99,0	
<b>TOTAL PGDFEB</b>	<b>95,15</b>	

Source : Cadre de suivi de l'exécution des livrables du projet, juin 2021

#### 1.10.2. Les réalisations financières

Malgré les contraintes diverses, l'exécution financière du projet est satisfaisante avec un taux global de 95%.

Les taux d'exécution financière par composante sont présentés par le tableau ci-dessous :

**Tableau 4 : Taux d'exécution financière par composante au 30/06/2021 (en milliers FCFA)**

Composantes	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Composante 1	3 212 730	1 876 988	58%
Composante 2	8 997 600	7 328 319	81%

Composante 3	1 853 310	4 202 835	227%	
<b>TOTAL PGDFEB</b>	<b>14 063 640</b>	<b>13 408 142</b>	<b>95%</b>	

Source : Comptabilité du PIF, juin 2021

En ce qui concerne les décaissements, le taux d'exécution global est très appréciable avec 99,2%.

Ces différents taux de réalisation physique et financière, ainsi que celui des décaissements, présentent des niveaux très satisfaisants, indiquant ainsi, la bonne exécution générale du PGDFEB. Ils justifient, par ailleurs, les bonnes appréciations faites au niveau de plusieurs paramètres d'évaluation du projet.

### **1.10.3. Le niveau d'atteinte des indicateurs**

Le cadre de mesure de rendements présente le niveau de réalisations (résultats) des différents indicateurs attachés à l'Objectif de Développement du Projet (ODP) et à celui des indicateurs intermédiaires liés aux composantes. Ces taux sont calculés sur la base des cibles du 30 juin 2021. Le tableau ci-après résume cette situation.

**Tableau 5 : Résumé du cadre de mesure de rendements (Cf. annexe 1)**

<i>Au niveau des résultats de l'ODP</i>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Observations</b>
Indicateur 1	<b>32</b>	Indicateur à deux (2) cibles prévues
	<b>40</b>	
Indicateur 2	<b>111</b>	
Indicateur 3	<b>41</b>	
Indicateur 4	<b>100</b>	
<i>Au niveau des résultats intermédiaires</i>		
<i>Composantes/Indicateurs</i>		
<b>Composante 1</b>		
Indicateur 1	<b>Réalisé</b>	Indicateur qualitatif (oui)
Indicateur 2	<b>Réalisé</b>	Indicateur qualitatif (oui)
Indicateur 3	<b>120</b>	
Indicateur 4	<b>Réalisé</b>	Indicateur qualitatif (oui)
<b>Composante 2</b>		
Indicateur 1	<b>0.08</b>	
Indicateur 2	<b>125</b>	
Indicateur 3	<b>97</b>	
Indicateur 4	<b>107.77</b>	
<b>Composante 3</b>		
Indicateur 1	<b>Réalisé</b>	<b>Indicateur qualitatif (oui)</b>
Indicateur 2	<b>100</b>	

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

On note un très bon niveau d'atteinte des indicateurs. 10/14 indicateurs ont des taux de réalisation allant de 125 à 100%.

### **1.11. La mise en œuvre du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)**

L'opérationnalisation du Cadre de Gestion Environnemental et social (CGES) a conduit à la mise en place d'une Cellule de Sauvegarde Fonctionnelle (CSF) au niveau du PIF et des Cellules Techniques Communales REDD+ (CTC/REDD+). Les mesures de sauvegarde ont également entraîné l'intégration des questions sociales dans la planification des activités des PDIC/REDD+. Ainsi les actions de compensation en parcelles aménagées pour les Personnes Affectées par le Projet (PAP) à travers les Plans d'Action du Cadre Fonctionnel (PACF), la mise en place de Comités Communales de Gestion des Plaintes (CCGP), la conservation des forêts inter villageoises, la sécurisation des espaces de conservation, la formation et la sensibilisation des populations sur les principes de la REDD+, notamment sur la Gestion Durable des Terres (GDT), l'intermédiation sociale dans le cadre de la sécurisation de tous les investissements aboutissant à la délivrance d'actes de cession à l'amiable, etc., sont autant d'activités réalisées dans le cadre de l'opérationnalisation du CGES. Les différentes mesures de sauvegarde ont concerné, non seulement celles du CGES, mais également, les Notices

d'impacts environnementaux et sociaux (NIES). La mise en œuvre du CGES a aussi contribué à des réalisations physiques présentées dans le tableau 2.

### **1.12. La prise en compte du Genre**

Les femmes font partie des cibles du PGDFEB. En effet, elles ont été impliquées dans les différents organes locaux de gestion des investissements, de concertation et de prise de décision. Elles sont présentes dans les Comités de Gestion (COGES), les Comités de Gestion Forestière (CGF), les Conseils Villageois de Développement (CVD) et dans les Organisations Professionnelles comme les groupements d'agriculteurs, d'éleveurs, etc.

Par ailleurs, les femmes ont bénéficié de plusieurs actions ayant produit des résultats encourageants et contribué ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces actions se présentent comme suit :

- **Formations**
  - restauration et préservation des espaces de conservation : 168 femmes formées ;
  - techniques agricoles performantes : 2 198 femmes formées ;
  - techniques de production agro-forestière : 3 735 femmes formées ;
  - soutien aux activités d'élevage : 574 femmes formées aux techniques d'élevage, notamment en production fourragère et en techniques de fauche et de conservation du fourrage naturel ;
  - appui à la gouvernance forestière : 5 729 femmes formées.
  
- **Activités Génératrices de Revenus (AGR)**

Production, transformation et commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) (beurre de karité, soubala, etc.) : 15 unités de transformation construites et équipées et la construction d'une boutique de vente de PFLN.

- **Protection des ressources forestières**
  - soutien aux activités agroforestières : création de 2 parcs agroforestiers ;
  - réduction de la coupe du bois de chauffe : 5 313 foyers améliorés mis à la disposition des femmes.

D'autres réalisations sont également profitables aux femmes comme les forages qui leur évitent les pénibilités due à la corvée d'eau potable.

## **II. LES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Les changements significatifs suivants, intervenus pendant la mise en œuvre du projet, ont été observés :

## **2.1. Au plan de l'orientation politique nationale et sectorielle**

Au niveau des référentiels nationaux de développement, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD 2011-2015 est remplacée par le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). Au niveau des orientations sectorielles, le Programme National du Secteur Rural phase 1 (PNSR1) a été remplacé par le PNSR 2. D'une manière générale, l'importance accordée aux questions de l'environnement et au changement climatique s'est accrue au niveau de ces référentiels avec également le changement de dénomination du Ministère chargé de l'environnement qui passe de « Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD) » à « Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC) ». De même, le Programme d'Action National d'Adaptation à la vulnérabilité et au changement climatique (PANA) a évolué en Plan d'Action National d'Adaptation (PNA) au changement climatique (PNA).

En résumé, la REDD+ est intégrée dans le Plan National de Développement Économique et Social, le Programme National du Secteur Rural Phase 2 et le Programme pays du fonds vert climat (*cadre de rendement révisé*).

## **2.2. Au plan de la gouvernance technique et administrative**

- L'application du décret N°2018\_092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des Projets et Programmes a entraîné le rattachement des Projets et Programmes aux Programmes Budgétaires. Ainsi, l'approche du budget-objet a été abandonnée au profit de celle du budget-programme entraînant le remplacement du Comité de Pilotage (CoPil) par le Comité de Revue (CoRev). Cette situation comporte plusieurs avantages comme le renforcement de la synergie d'action entre les acteurs de mise en œuvre des projets, le partage efficace des expériences, la bonne orientation et coordination de projets similaires, etc.,
- Le recrutement d'un Conseiller Technique Principal (CTP) chargé de superviser l'exécution de la préparation à la REDD+ et de la coordination des efforts pour la phase 2 et 3 de la REDD+ ;
- La mise en place d'équipes dédiées à chaque livrable.

### **2.3. Au plan la coordination et de la gestion**

- Le changement d'approche de mise en œuvre : Partant d'une approche d'investissement par des microprojets, le PGDFEB a introduit la démarche PDIC/REDD+ en 2019 ;
- La planification opérationnelle à travers les PTBA qui définit des activités détaillées en fonction des réalités du moment. Cette planification vient corriger les insuffisances du document conceptuel du projet qui présente des prévisions séquentielles annuelles relativement globales des actions à mener.

### **2.4. Au plan de la revue budgétaire**

A l'occasion de la revue budgétaire, le budget global est resté stable. Il s'est agi surtout des modifications des prévisions sur certaines lignes de dépenses planifiées. Par exemple, les prévisions pour l'intervention des communes concernées étaient de 120 millions de FCFA mais à l'occasion de la revue budgétaire, les communes les plus performantes ont bénéficié de près de 200 millions de FCFA.

### **2.5. Au plan des composantes et des indicateurs**

Les composantes n'ont connu aucune modification. Quand aux indicateurs, des changements mineurs sont intervenus lors de la révision du projet en 2019. A cette occasion, une reformulation a été réalisée sans changement de fond mais juste pour tenir compte du contexte du moment et se conformer aux objectifs de la demande de prorogation.

## **III. EFFETS ET IMPACTS DU PROJET**

Les effets/impacts de la mise en oeuvre du projet sont appréciés sur la base des retombées immédiates dues à la réalisation des différentes activités planifiées. Ces avantages et profits engrangés par les bénéficiaires sont à la fois socioéconomiques, environnementaux et qualitatifs.

### **3.1 : Les effets/impacts socioéconomiques**

Les effets/impacts socioéconomiques se présentent comme suit :

- *L'accroissement des revenus monétaires*

Le nombre de personnes vivant dans les forêts ciblées et dans les communautés adjacentes ayant vu leurs revenus monétaires augmentés est estimé à 737 152 personnes dont 309 603 femmes soit 42%. Les revenus globaux tirés de l'exploitation des ressources forestières se chiffrent à 34,08 milliards de FCFA. Comme tous les différents projets de développement, le PGDFEB à certainement contribué à la réduction de la pauvreté au plan national qui est passé de 47,5% en

2018 à 44,6% en 2020 soit un progrès de 2,9% (*Etude sur les indicateurs du PIF, INSD juin 2021*).

Cette augmentation des revenus est le résultat de plusieurs actions entreprises par les bénéficiaires. Il s'agit essentiellement des actions suivantes :

- l'exploitation des produits forestiers ligneux comme le bois et non ligneux comme le miel, le beurre de karité, le soubala, etc.,. Ces acteurs expriment leur satisfaction par rapport à ces résultats ;
- la motivation financière de certains exploitants des ressources forestières pris en charge par le projet ;
- la création d'emplois qui a permis l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (737 152 personnes employées dont 309 603 femmes).

### **3.2 : Les effets/impacts environnementaux**

Les effets/impacts environnementaux sont essentiellement orientés sur les points suivants :

- ***La protection des ressources forestières***
  - la création des espaces de conservation : 71 espaces de conservation (EC) sur 29 719,96 ha créés, constituant ainsi, une bonne contribution à la protection des ressources forestières ;
  - l'amélioration des voies d'accès aux ressources forestières ;
  - une meilleure organisation pour l'exploitation des pâturages ;
  - en matière de contribution du PGDFEB à la réduction du Gaz à Effets de Serre, on note que la quantité (en tonnes) additionnelles de CO<sub>2</sub> séquestrée a atteint 3,9 millions de tonnes (MTCO<sub>2</sub>).

### **3.3. Les effets qualitatifs**

Quelques effets qualitatifs peuvent être énumérés :

- le changement positif de comportement de la plupart des exploitants des ressources forestières vis-à-vis de l'exploitation de ces ressources ;
- l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires ;
- l'amélioration de la gouvernance nationale en matière de stratégie de mise en œuvre de l'approche REDD+ ;
- l'amélioration de la gouvernance locale de l'approche REDD+ grâce à l'intégration de cette approche dans le système de planification au niveau des communes à travers les PDIC/REDD+ ;
- la maîtrise des bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles, notamment, l'amélioration de la productivité agricole grâce au renforcement des capacités des producteurs en techniques de Gestion Durable des Terres (GDT), etc.

On note que ces différents changements quantitatifs et qualitatifs ont permis une réduction de la déforestation et de la dégradation des ressources naturelles.

## **IV. PRINCIPAUX FACTEURS AYANT AFFECTES LA MISE EN ŒUVRE ET LES RESULTATS DU PROJET**

Les principaux facteurs ayant affecté la mise en œuvre et les résultats du projet ont été observés sur un certain nombre de points qui se présentent comme suit :

### **4.1. Préparation, conception et démarrage du projet**

Le démarrage du projet a été marqué par un retard dans la mise en œuvre de la composante 1 à cause des difficultés liées à la faible maîtrise de l'approche REDD+ par les acteurs. En effet, l'approche REDD+ était un nouveau concept de gestion des ressources forestières. Des mesures ont été prises pour rattraper le retard et permettre un assez bon niveau de mise en œuvre de cette composante. Il s'agit, notamment, du renforcement des capacités des acteurs, du recrutement d'un expert dans le domaine de la REED+, etc.

### **4.2. Au niveau de l'exécution du projet**

- l'insécurité marquée par le terrorisme : Le Burkina Faso vit le phénomène de l'insécurité depuis 2016 suite aux attaques terroristes. Les régions du Sahel, du Nord, du Centre Nord et de l'Est sont les plus touchées par ce phénomène. Les communes de ces régions, bénéficiaires de l'intervention du projet, ne sont plus accessibles à cause de ces attaques terroristes. Cette situation a eu des répercussions négatives sur la mise en œuvre efficace des activités ;
- la pandémie de la Covid 19 : la Covid 19 a quelque peu limité les missions de supervision et de suivi des activités sur le terrain, entraînant, de ce fait, le report de certaines activités. Néanmoins, le projet a pu trouver des palliatifs à travers le télétravail pour le suivi à distance des activités et une délégation plus accrue des responsabilités aux coordinations régionales ;
- les lourdeurs administratives des passations des marchés ;
- les lenteurs dans la préparation et la transmission des Demandes de Remboursement Financier à la BM ;
- la surévaluation financière des PTBA ;
- La lenteur dans la transmission des dossiers de demande des Avis de Non Objection (ANO) à la BM et la lenteur des réponses attendues ;
- la mobilité du personnel, surtout des coordonnateurs du PIF. En cinq années de mise en œuvre, le projet a connu quatre (4) coordonnateurs, ce qui n'a pas facilité la mise en œuvre efficace du projet ;
- l'insuffisance du contrôle et des audits internes due à l'absence de compétences internes (au niveau du PIF) ;
- l'insuffisance de motivation financière du personnel.

### **4.3. Au niveau du Suivi-évaluation**

Au niveau du suivi-évaluation on citera notamment :

- la maîtrise tardive de certains outils de suivi-évaluation par les acteurs de ce domaine, notamment, l'outil KOOBO-COLLECT ;
- la lenteur et les retards dans la transmission au niveau central (UCP), des données statistiques collectées ;
- la surcharge de travail au niveau de l'experte en suivi-évaluation du PIF.

### **4.4. Au niveau des actions de sauvegarde/protection des ressources forestières**

Les facteurs sont :

- l'insuffisance de capacités des comités de Gestion des espaces forestières (COGES) de faire respecter les règlements de protection et de sauvegarde des ressources forestières ;
- l'insuffisance de connaissances sur les bonnes pratiques liées à l'opérationnalisation de la REDD+ au démarrage du projet.

#### **4.5. Services techniques de l'Etat**

- Les retards dans la transmission des pièces justificatives à la comptabilité centrale (UCP) par les gestionnaires des structures régionales et des partenaires signataires des conventions relatives à la promotion de l'approche « faire faire »

#### **4.6. Partenaires techniques et financiers (Bailleurs de fonds)**

- Insuffisance de nombre de missions conjointes de suivi-supervision effectué par les PTF. Seulement deux (2) missions conjointes ont été réalisées pendant l'exécution du projet.

#### **4.7. Partenaires et prestataires de divers travaux**

- La transmission tardive des pièces justificatives et des décomptes financiers de l'exécution des travaux, entraînant des retards dans le montage des dossiers de remboursement.
- Le non-respect par les entreprises, des délais d'exécution de leurs contrats, entraînant ainsi des retards dans la livraison aux Communes des infrastructures et des équipements.
- La faible présence de compétences privées en aménagement au niveau local.

### **V. RESPECT DES PROCEDURES DECRITES DANS LE MANUEL DE PROCEDURES**

Les procédures décrites dans le manuel de procédures sont globalement respectées malgré certaines lourdeurs administratives et comptables qu'elles comportent. Le tableau ci-dessous décrit les situations de non respect du manuel de procédures administratives, financières et comptables en quatre (4) points.

**Tableau 6 : Situations de non-respect de manuel de procédures**

<p><b>1. La faiblesse dans le contrôle et les audits internes</b></p> <p>L'absence de ces compétences au sein du PIF a entraîné quelques défaillances, parfois constatées, dans la tenue et l'élaboration des documents comptables.</p>
<p><b>2. Les fiches individuelles du personnel sont inexistantes</b></p> <p>Dans les dossiers du personnel doit figurer une fiche permettant d'inscrire les évènements marquant le parcours de chaque agent. Cela est une obligation prescrite dans les procédures administratives.</p>
<p><b>3. Certains Plans de Travail et de Budget Annuel (PTBA) ne disposent pas, à temps, de plans de rédaction budgétaire avant leur élaboration.</b></p> <p>Cette recommandation des procédures d'élaboration des PTBA n'a pas été totalement respectée par moment. Des surévaluations sont donc parfois constatées au niveau de ces PTBA.</p>

#### ***4. Les comptes d'avances régionaux ne respectent pas les procédures en la matière***

En effet, ces comptes sont reconstitués en absence d'états de justification de l'utilisation des fonds et de l'état de rapprochement bancaire du compte d'avance.

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

Il convient de relever que le respect des procédures de gestion administrative des ressources humaines s'est améliorée dans le temps. Par ailleurs, les profils et les compétences ont été respectés lors des recrutements.

Il faut néanmoins noter la différence de statut salarial entre les agents, liée à l'institution bénéficiaire de leur recrutement et responsable de leur rémunération. En effet, on distingue trois (3) groupes d'agents au niveau du PIF :

- le groupe recruté par la BAD ;
- le groupe recruté par la Banque Mondiale ;
- le personnel affecté par l'État.

Toutefois, les évaluations des performances des agents sont réalisées semestriellement suivies de notations. Les droits au recyclage et à la formation continue du personnel dans le cadre du renforcement de ses capacités sont respectés malgré certaines insatisfactions liées au temps et au volume horaire des formations constatées au début du projet.

## **VI. RENTABILITÉ FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DU PROJET**

### **6.1. Analyse financière**

En rappel, la mise en œuvre du PGDFEB doit permettre de promouvoir les politiques de développement nationales et d'appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés. Étant donné la complexité des effets et impacts du projet et la difficulté ou l'impossibilité de les quantifier, l'analyse s'est concentrée sur les bénéfices liés à la séquestration du carbone ainsi que l'amélioration des moyens d'existence des ménages riverains des espaces de conservation retenus (*Cf. section ci-dessous pour les détails*).

Le tableau ci-dessous présente les bénéfices additionnels générés à la fin du projet.

#### **Tableau 7 : Bénéfices additionnels par type**

Type	Montant (en FCFA)
Séquestration de carbone	10 725 000 000
Moyens d'existence	992 621 359
<b>Total</b>	<b>11 717 621 359</b>

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

## 6.2. Analyse économique

L'analyse économique qui s'inscrit dans une perspective large, s'intéresse aux coûts et aux bénéfices occasionnés par la mise en œuvre du projet.

Le Bénéfice Économique Net (BEN) mesure la rentabilité d'une activité. Cet indicateur mesure le gain ou la perte pour la collectivité engendrée par la production d'une unité du produit lorsque le produit et les intrants sont évalués à leurs prix de référence.

En outre, la rentabilité économique d'un projet peut être appréciée à travers le taux de rentabilité interne (TRI) et le ratio bénéfices-coûts.

Les critères de décision sont résumés dans le tableau ci-dessous

**Tableau 8 : Résumé des critères de décision**

Indicateur	Rejeter le Projet	Retenir le Projet
Valeur Actualisée Nette (VAN)	$VAN < 0$	$VAN > 0$
Taux de Rentabilité Interne (TRI)	$TRI < \text{Taux d'escompte}$	$TRI \geq \text{Taux d'escompte}$
Ratio bénéfices – coûts (RBC)	$RBC < 1$	$RBC \geq 1$

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

Tel qu'indiqué dans les TDR, le taux d'escompte retenu est de 6%.

### 6.3.1. Données et hypothèses d'analyse

#### Sur les coûts

Les types de coûts considérés dans ce projet comprennent les coûts d'investissement et ceux liés à l'entretien. Les coûts d'investissement sont essentiellement constitués du budget global du projet estimé à 16,81 milliards (*Service financier du PIF*) répartis entre les 3 composantes du projet comme suit : composante 1 (14,5%), composante 2 (58,2%), composante 3 (27,3%).

Faute de données sur les coûts d'entretiens additionnels par rapport à la situation « sans projet », ceux-ci ont été évalués à environ 5% des coûts d'investissement des réalisations physiques opérées au profit des 32 communes.

#### Sur les bénéfices

On y distingue 2 types à savoir les bénéfices liés aux moyens d'existence des producteurs ou bénéfices tangibles qui concernent principalement les revenus additionnels par rapport à la situation « sans projet », et les bénéfices non tangibles ou bénéfices relatifs à la séquestration du carbone.

Pour les bénéfices tangibles, une approximation a été faite avec les résultats de l'étude d'évaluation des 4 indicateurs du PIF réalisée en juin 2021 par l'INSD. Cette étude évalue à 34,08 milliards de FCFA, le revenu tiré des forêts dans les 32 communes d'intervention du programme au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. En outre, le document d'évaluation du projet (PAD) élaboré en 2014, estimait en scénario optimiste à 3% l'augmentation des revenus induit par le projet. Ce qui permet d'extrapoler à près de 1 milliard de FCFA, le revenu additionnel annuel.

Pour la séquestration du carbone, l'estimation des bénéfices a été réalisée en appliquant un prix par tonne de carbone de 5 dollars (PAD, 2014), soit environ 2 750 FCFA. La quantité de CO<sub>2</sub> séquestrée due à l'intervention du projet est estimée à 3,9 millions Teq CO<sub>2</sub> sur une cible de 3,5 millions Teq CO<sub>2</sub> (*Cadre de mesure de rendement*).

### 6.3.2. Résultats de l'analyse

#### Niveau de rentabilité économique

Les calculs ont été faits sur une période de 20 ans comme indiqué dans les TDR.

**Concernant la VAN**, il ressort une valeur de 10,64 milliards FCFA. Autrement dit, l'investissement dans les PDIC/REDD+ permet :

- la rémunération des capitaux investis au taux d'actualisation de 6% ;
- le remboursement des capitaux investis sur 20 ans et
- de dégager un profit net de 10,64 milliards de FCFA.

**Relativement au ratio A/C**, on note une bonne rentabilité des capitaux investis avec un score de 2,43. Autrement dit 1 FCFA investi dans les PDIC rapporte aux communautés 2,43 FCFA.

**Le taux de rentabilité interne** s'établit à 20,41%. Ce qui montre que l'investissement est rentable d'autant qu'il est nettement supérieur au taux d'actualisation de 6%.

## Analyse de sensibilité

Un test de sensibilité a été fait par différents scénarii. Ainsi, dans le cas d'une hausse des coûts de 10%, le taux est ramené à 17,71% ; le scénario d'une baisse des bénéfices de 10% conduit à un taux de rentabilité de 17,43%. La combinaison des deux situations précédentes indique que le taux de rentabilité est de 14,88%, ce qui confirme une relative insensibilité du programme aux effets cumulés de ces facteurs négatifs. Le constat est que le taux de rentabilité du programme demeure assez stable face à des chocs négatifs, qu'ils proviennent des bénéfices ou des coûts.

**Tableau 9 : Base et sensibilité du taux de rentabilité**

Taux de rentabilité économique	
- De base	20,41%
- Hausse des coûts de 10%	17,71%
- Baisse des revenus de 10%	17,43%
- Hausse des coûts de 10% & baisse des bénéfices de 10%	14,88%

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

## **VII. PERFORMANCES DES ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Les acteurs clés directement impliqués dans la mise en œuvre du PGDFEB se présentent comme suit : (i) l'État burkinabè, (ii) la Banque Mondiale (BM), et (iii) l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

### **7.1. Performance de l'État Burkinabè**

L'État a bien joué son rôle régalien au cours du processus d'élaboration du document conceptuel. En effet, à travers le Ministère chargé de l'environnement, tutelle technique du projet, l'État s'est assuré de la prise en compte de ses priorités politiques et stratégiques inscrites dans les référentiels comme la SCADD remplacé par la suite par le PNDES.

Par ailleurs, les actions conduites par l'État burkinabè dans le cadre de la mise en œuvre du projet concernent l'orientation et le pilotage des activités programmées. Le Comité de Revue (CoRev) présidé par le Secrétaire Général du Ministère de tutelle et réunissant de nombreux acteurs étatiques et non étatiques a tenu régulièrement ses rencontres pour l'adoption des rapports techniques et des bilans financiers ainsi que celle des PTBA. Ces rencontres ont permis de donner quelques directives utiles ainsi que des ajustements techniques et budgétaires. Des informations utiles sont également diffusées à l'occasion de ces rencontres. Les membres du CoRev apprécient positivement ces différentes rencontres. Le CoRev avait l'opportunité d'organiser des sorties de suivi et d'observations sur le terrain. Cette opportunité n'a pas été suffisamment exploitée et dans ce domaine la contribution du comité est plutôt faible. Cet

organe rend compte au Ministère de tutelle. D'une manière générale, les acteurs apprécient positivement le rôle joué par le CoRev.

D'autre part, le partenariat avec les acteurs opérationnels étatiques à travers la signature de conventions pour la promotion de l'approche « faire faire » a permis le renforcement des capacités de ces acteurs et leur bonne contribution à la mise en œuvre du projet. Il faut également dire que l'implémentation réussie de la REDD+ constitue un défi remporté et qu'il faut consolider. Toutefois, il ne faut pas occulter les insuffisances constatées dans la maîtrise des techniques de gestion et de suivi-évaluation de ces activités telles que la transmission tardive des pièces justificatives et la mauvaise qualité de certaines d'entre elles, la surcharge de travail au niveau de certains experts, etc. Malgré les différentes insuffisances endogènes et exogènes de la gouvernance globale du projet, surtout dans les débuts de sa mise en œuvre, la performance de l'État burkinabè peut être qualifiée de satisfaisante.

## **7.2. La performance de la Banque Mondiale**

La performance de la Banque Mondiale (BM) partenaire technique et financier, est appréciée sur la base de sa contribution dans plusieurs domaines, à la mise en œuvre du projet. Il s'agit essentiellement des domaines d'actions suivants :

- la transmission de ses Avis de Non Objection (ANO) sur divers dossiers comme les TDR indispensables à l'exécution des activités planifiées au niveau des PTBA, les différents protocoles signés avec des partenaires et autres marchés attribués à divers prestataires de services, etc. Sur ce plan, des efforts importants ont été consentis par la Banque Mondiale pour réduire le temps mis pour la transmission de ces ANO. D'une manière générale on note une bonne appréciation de la part des responsables de l'UCP ;
- les décaissements au profit du compte de l'UCP suite à la transmission des dossiers de Demandes de Remboursement Financier (DRF) : Comme dans le cas de la transmission des ANO, il a été constaté une nette amélioration de la célérité des décaissements à partir de la revue à mi-parcours ;
- la réalisation des missions de suivi-supervision : Ces missions ont permis à la BM d'apporter de nombreuses contributions efficaces et pertinentes ayant influencé positivement l'exécution du projet. Ces missions de suivi-supervision ont toujours été des opportunités pour la BM de vérifier la bonne tenue de la gouvernance technique et organisationnelle conduite par les acteurs de mise en œuvre. Ainsi, sur le plan technique et financier, plusieurs propositions sont faites pour une meilleure exécution des activités des différentes composantes du projet. Dans cette perspective, plusieurs recommandations sont formulées à l'intention de l'UCP pour renforcer la qualité de la gouvernance du projet. C'est également une occasion pour la BM de vérifier le niveau de réalisation des recommandations antérieures. C'est un exercice important qui oblige les acteurs opérationnels à accorder une attention particulière à la mise en œuvre efficace de ces recommandations ;
- l'aide-mémoire de la revue à mi-parcours du projet a montré que cette revue a été particulièrement fructueuse. Outre le diagnostic réalisé sur l'exécution technique des activités, la BM a procédé à une revue budgétaire qui était extrêmement importante pour les gestionnaires du projet car disposant d'une bonne nouvelle base financière pour poursuivre

leur travail. Elle a permis donc à la BM d'apporter des propositions très pertinentes qui ont permis de corriger les insuffisances à divers niveaux, constatées surtout au début de sa mise en œuvre. Malgré les insuffisances relatives aux lenteurs dans les décaissements financiers et dans la transmission des ANO, la performance de la BM est jugée satisfaisante.

### **7.3. Performance de l'Unité de Coordination du Projet (UCP)**

Le rôle de l'UCP est de (i) coordonner et suivre l'exécution technique des activités à l'interne (activités menées par le personnel du PIF) et à l'externe (activités menées par les partenaires opérationnels), (ii) assurer une gestion administrative, financière et comptable vertueuse en respect du manuel de procédures adopté à cet effet, (iii) mener une bonne collaboration avec les PTF, notamment en mettant efficacement en œuvre, leurs différentes recommandations formulées lors des missions de suivi-supervision.

En ce qui concerne la coordination et le suivi de l'exécution technique des activités à l'interne et à l'externe, les experts du PIF ont réalisé de bons résultats malgré les débuts difficiles.

En ce qui concerne la gestion administrative, financière et comptable, l'UCP a, au fur et à mesure, amélioré la qualité de ses interventions dans ce domaine. Malgré l'adoption tardive du manuel de procédures, la gestion du personnel a connu une nette amélioration à travers le renforcement de leurs capacités et une meilleure motivation.

D'une manière générale, la collaboration avec les PTF s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les missions de suivi-supervision sont assez bien préparées et les différentes recommandations exécutées à plus de 95%. Il faut noter la bonne contribution des coordinations régionales qui a constitué une valeur ajoutée à la performance de l'UCP.

Malgré la réussite globale de la mission de l'UCP, on ne peut pas occulter certaines insuffisances et contraintes multiformes, endogènes et exogènes qui ont jalonné le processus de la mise en œuvre du projet et dont quelques-unes peuvent être citées comme suit :

- les débuts difficiles marqués par des insuffisances organisationnelles et celle de l'appropriation du projet par les acteurs ;
- les lenteurs dans la transmission des DRF à la BM ;
- la surévaluation financière des PTBA.

Toutefois, la mutualisation des compétences, la synergie d'action, la bonne intégration des différents projets du PIF ont permis l'atténuation des effets de ces insuffisances pour aboutir à un niveau appréciable des résultats. De ce point de vue, la performance de l'UCP peut être qualifiée de satisfaisante.

## **VIII. ELEMENTS D'EVALUATION DU PROJET**

Les différents éléments d'évaluation comportent quatre (4) niveaux d'appréciation qui sont les suivants : (i) très satisfaisant, (ii) satisfaisant, (iii) moyennement satisfaisant, (iv) insatisfaisant.

### **8.1. Pertinence du projet**

L'évaluation de la pertinence s'attachera à vérifier si (i) les attentes des bénéficiaires, les besoins du pays, les priorités globales et les politiques des partenaires correspondent bien à l'objectif de développement du PGDFEB. Il s'agira également d'analyser (ii) la pertinence des PTBA et le niveau de participation des acteurs au processus d'élaboration des stratégies

Les attentes des bénéficiaires, les besoins du pays, les priorités globales et les politiques des partenaires correspondent bien à l'objectif de développement du PGDFEB : Les objectifs du projet visent la promotion des activités résilientes, devant conduire à la réduction de la vulnérabilité des populations rurales, particulièrement les femmes. Les effets attendus sont le renforcement progressif de la sécurité alimentaire à travers l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques, ainsi que la réduction de la pauvreté due à l'amélioration des revenus des acteurs vivant des ressources forestières. Le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et organisationnelles des différents acteurs a contribué à la réalisation de cet Objectif de Développement du Projet (ODP).

Les résultats obtenus correspondent bien aux fortes attentes des populations bénéficiaires des actions du projet. L'analyse des actions des différentes composantes montre que la bonne gouvernance forestière soustendue par la promotion de l'approche REDD+, constitue un axe central des résultats attendus de ce projet. C'est ce que recherche le gouvernement du Burkina Faso à travers la mise en œuvre de stratégies et de programmes qui s'inscrivent également dans la réalisation de cet ODP. Par conséquent cet objectif correspond bien aux priorités globales nationales en termes d'économie verte et de développement durable. Ces priorités nationales sont bien inscrites dans les référentiels nationaux et sectoriels que sont le PNDES et le PNSR.

L'Objectif de Développement du Projet correspond également aux politiques des partenaires. En effet la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds d'Investissement Climatique (FIC), par exemple, se réalisent sur la base de politiques défendues par les partenaires donateurs. Le PGDFEB répond bien à la vision de ces politiques qui font de la réduction des émissions du Gaz à Effets de Serre (GES) une préoccupation mondiale.

En ce qui concerne *la pertinence des PTBA et le niveau de participation des acteurs au processus d'élaboration des stratégies* : Les attentes des bénéficiaires indiquées plus haut sont réalisées à travers l'exécution de ces PTBA. Ces instruments de planification opérationnelle sont fortement liés aux objectifs et aux résultats attendus des différentes composantes du projet. L'élaboration des PTBA est donc organisée sur la base de la nomenclature du cadre des résultats attendus et implique les parties prenantes clés de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, les compétences avérées et la bonne expérience des acteurs concernés par l'élaboration des PTBA constituent une valeur ajoutée pour l'amélioration de la qualité et la pertinence des PTBA, malgré quelques surévaluations parfois constatées.

En ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, le Gouvernement a mis en place une approche et des mécanismes permettent la participation responsable de tous les acteurs impliqués. Il s'agit des structures étatiques, les organisations professionnelles (OP), les ONG, le secteur privé, les collectivités territoriales, etc. Des consultations individuelles et collectives ont même été réalisées auprès de nombreux acteurs à l'occasion de l'élaboration des documents de stratégies. Les représentants de plusieurs acteurs sont présents dans les instances de concertation mises en place dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies nationales. On peut donc dire que les processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies ont été participatifs.

Enfin, l'utilisation de l'approche participative avec l'implication des différents acteurs parties prenantes du projet, la prise en compte de l'approche budget-programme, de la stratégie de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), etc., ont renforcé la pertinence du PGDFEB.

Au regard de toutes ces réalités évoquées, la pertinence du PGDFEB peut être jugée très satisfaisante.

## **8.2. Cohérence**

La cohérence du PGDFEB est appréciée sur la base des cinq (5) éléments suivants :

- la cohérence du PGDFEB avec le référentiel national qu'est le PNDES ;
- la cohérence entre les composantes du PGDFEB et ses résultats attendus ;
- les allocations des ressources en lien avec les besoins des bénéficiaires ;
- sa cohérence/complémentarité avec les autres projets du PNDES/PNSR ;
- sa convergence entre les résultats stratégiques du PGDFEB, ceux du PNDES et ceux de l'environnement.

### **8.2.1. La cohérence du PGDFEB avec le référentiel national (PNDES)**

L'élaboration du PGDFEB, comme tous les autres projets, s'appuie sur les orientations stratégiques du référentiel national qu'est le PNDES. En effet, en ce qui concerne le PGDFEB, l'axe stratégique 3 du PNDES est ainsi défini : « *dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois* ». Son **objectif 3.5** précise : « *inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales* ». **L'effet attendu 3.5.2** est formulé comme suit : « *les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcés dans une optique de transition vers l'économie verte* ». L'Objectif de Développement du PGDFEB (ODP) vise la réalisation de l'objectif 3.5 du PNDES soutenu par l'effet attendu 3.5.2. Par conséquent il existe une parfaite cohérence entre le PGDFEB et le PNDES.

### **8.2.2. La cohérence entre les composantes du PGDFEB et ses résultats attendus**

De nombreux produits et résultats sont attendus du PGDFEB. Dans le cadre de l'appréciation de la cohérence entre les composantes du PGDFEB et ses résultats attendus, une analyse des trois résultats intermédiaires attendus communs à tous les projets du PIF et qui sont extrêmement importants pour l'atteinte de l'Objectif de Développement du du PGDFEB, confirme cette cohérence. Le tableau ci-après montre la cohérence entre les composantes du PGDFEB et ses résultats (intermédiaires) attendus.

**Tableau 10 : Cohérence entre le PGDFEB et ses résultats attendus**

	<b>Composantes</b>	<b>Résultats attendus</b>
	<b>Composante 1</b> : Intégration du changement climatique et de la REDD+ dans des cadres et stratégies sectoriels	<b>Résultat intermédiaire 1</b> : l'environnement réglementaire et les stratégies nationales sont améliorés pour inclure la dimension REDD+
	<b>Composante 2</b> : Planification et gestion participatives des forêts et espaces boisés	<b>Résultat intermédiaire 2</b> : « la déforestation et la dégradation sont réduites dans les forêts classées et les espaces boisés dans les 5 régions couvertes par le projet »
	<b>Composante 3</b> : Coordination et partage des informations et des connaissances	<b>Résultat intermédiaire 3</b> : « la gouvernance des ressources naturelles est renforcée »

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

Comme on peut le constater, la cohérence entre les composantes du PGDFEB et ses résultats attendus est sans ambiguïté.

### **8.2.3. La cohérence/complémentarité avec les projets du PNDES et les priorités nationales.**

La source d'inspiration de tous les projets et programmes du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique est constituée des seuls référentiels de développement national et sectoriel. Le PNSR est le référentiel de développement du secteur rural. Émanant des orientations du PNDES, c'est le référentiel visant l'opérationnalisation des axes d'orientations stratégiques et des objectifs du PNDES, attachés au secteur rural. Les projets émanant du PNDES/PNSR représentent donc les priorités nationales dans ce secteur. Ainsi, tous les projets visant la gestion rationnelle des ressources naturelles et la résilience/adaptation au changement climatique sont des priorités nationales dans le sous-secteur de l'environnement et par conséquent, sont en cohérence/complémentarité entre eux, d'une part, et entre eux et le PNDES, d'autre part. En plus des projets du PIF comme le PGDFEB, d'autres projets et programmes sont mis en œuvre tels que, le Programmes National d'Aménagement des Forêts (PNAF), etc.

### **8.2.4. La convergence entre les résultats stratégiques du PGDFEB, du PNDES et ceux de l'environnement.**

Tous les résultats stratégiques sont convergents, chaque groupe occupant l'échelle qui lui appartient. Ils sont donc en cohérence et ceux du niveau inférieur fournissent les éléments de constitution et de consolidation de ceux du niveau supérieur. Le PNDES tire ses résultats de ceux du PNSR en ce qui concerne le secteur rural. Le PNSR tire ses résultats des projets, programmes et plans d'action opérationnels sous sectoriels (projets et programmes du MEECVCC dont le PGDFEB). Il existe donc une convergence nette entre les résultats stratégiques du PGDFEB, du PNDES et ceux de l'environnement.

Au regard des différentes analyses liées à la cohérence du projet avec les divers paramètres, elle peut être jugée très satisfaisante

### **8.3. Efficacité**

L'efficacité de la mise en œuvre du PGDFEB est évaluée à travers la mesure deux paramètres qui sont :

- les progrès et le niveau d'atteinte des résultats du projet ;
- les obstacles ou les opportunités ayant empêché ou favorisé l'atteinte des résultats fixés.

#### **8.3.1. Les progrès et le niveau d'atteinte des résultats du projet**

L'analyse du cadre de mesure de rendement qui présente le niveau de l'exécution des différentes activités au 30/06/2021 permet d'apprécier les progrès réalisés et le niveau d'atteinte des résultats dans la mise en œuvre du projet.

Les résultats quantitatifs physiques et financiers présentés montrent que les écarts entre les prévisions et les réalisations sont très faibles, ce qui constitue une donnée favorable à l'efficacité de l'exécution du projet.

En se référant au tableau 3 et à l'annexe1 relatifs au cadre de mesure des rendements, les progrès et le niveau d'atteinte des résultats sont clairement présentés. Il faut souligner que les prorogations ont contribué au bon niveau d'atteinte des résultats du projet.

Au niveau de l'exécution physique, on note que toutes les composantes ont atteint un taux de réalisation supérieur à 93% au 30/06/2021, aboutissant ainsi à un taux de réalisation physique global de 94,19% à la même période.

Au plan financier, le taux d'exécution financière global est de 97,2% au 30/06/2021.

#### **8.3.2. Les obstacles ou les forces ayant empêché ou favorisé l'atteinte des résultats fixés**

➤ *Au niveau des obstacles ayant influencé négativement l'atteinte des résultats du projet :* Plusieurs obstacles ont contribué à réduire le niveau d'atteinte des résultats du projet. Quelques exemples peuvent être cités :

- la lourdeur des procédures administratives de passation des marchés ;
- les lenteurs dans la gestion des divers dossiers financiers (DRF...) ;
- les tensions de trésoreries vécues par le PGDEFB ;
- la mobilité des coordonnateurs et des agents du PIF ;
- l'insécurité marquée par le phénomène du terrorisme ;
- l'insécurité sanitaire marquée par la pandémie de la Covid 19 ;
- l'absence d'un costab détaillé dès le début de l'exécution du projet ;
- etc.

Tous ces obstacles ont eu des solutions d'atténuation en conjugaison avec les facteurs favorables qui ont constitué des forces et des opportunités pour le projet

➤ *Au niveau des facteurs ayant favorisés l'atteinte des objectifs, on peut retenir :*

- la compétence et l'engagement du personnel du PIF : la qualité de l'intervention des experts sur le terrain est très bien appréciée par la majorité des acteurs directs et indirects. Ce personnel a donc sa part contributive au bon niveau d'atteinte des résultats ;
- l'unicité du cadre institutionnel portée par le PIF : cette situation a permis une bonne intégration des actions du projet et la synergie d'action interne ;
- l'exécution des recommandations des missions de suivi-supervision, d'appui technique, d'audit et d'évaluation à mi-parcours : les contributions des acteurs responsables de la conduite de ces activités (PTF, experts, consultants, etc.) ont beaucoup apporté au progrès et à l'atteinte des résultats du projet ;
- le bon niveau d'appropriation nationale du projet : les structures étatiques, les bénéficiaires directs et indirects sont constamment mobilisés autour des actions du projet. Ils ont participé aux diverses rencontres de concertation et ont mis en œuvre des activités sur le terrain. Les CGF, les femmes exploitantes des PFNL, les apiculteurs, etc., ont contribué à l'atteinte des objectifs du projet.

Après donc ce diagnostic et cette analyse faite autour de ce critère d'évaluation qu'est l'efficacité, on note que les obstacles ont été progressivement maîtrisés ou leurs effets négatifs atténués avec le temps. On peut alors dire que l'efficacité du projet a été satisfaisante.

#### **8.4. Efficiences**

L'efficence du projet est apprécié sur la base de l'analyse des paramètres ci-après : la qualité de la contribution du dispositif institutionnel en matière de coordination et de pilotage de la mise en œuvre du PGDFEB, le niveau d'atteinte des résultats par rapport aux ressources financières engagées et la pertinence des dépenses en lien avec les besoins des bénéficiaires.

Comme indiqué plus haut, le dispositif institutionnel du PIF est organisé à quatre (4) niveaux : (i) le CoRev, l'organe de pilotage et de supervision, (ii) l'UCP, l'organe de coordination et de gestion, (iii) les coordinations régionales que sont les DREEVCC des 05 régions d'intervention du projet et les Comités Techniques Régionaux de Suivi (CTRS).

Les différentes rencontres du CoRev se sont tenues régulièrement. Les rapports techniques et les bilans financiers sont adoptés et des directives sont données souvent à l'UCP à la satisfaction de tous. Toutefois, le CoRev n'a pas effectué suffisamment de missions de suivi-contrôle sur le terrain.

L'organe de coordination et gestion (UCP) a conduit une série d'activités multiples et multiformes au plan technique, administratif, financier et comptable de façon satisfaisante. Il a coordonné des activités exécutées au niveau des différentes communes, notamment le suivi-évaluation, l'élaboration des rapports d'activités et des PTBA, etc. Avec les compétences avérées des experts, ses missions ont été conduites de façon appréciable. Cependant, quelques insuffisances ont néanmoins survenues au cours de la mise en œuvre du projet. Il s'agit de la mobilité du personnel à tous les niveaux, de la surcharge de travail de certains experts, qui ont eu un impact négatif sur l'exécution rapide et à temps de certaines activités planifiées.

Les coordinations régionales que sont les DREEVCC des 05 régions d'intervention du projet constituent un maillon important et incontournable dans la chaîne des acteurs de la mise en œuvre du projet. Les différentes activités pilotées à leur niveau sont assez bien appréciées. Quant aux Comités Techniques Régionaux de Suivi, ils ont connu des insuffisances de fonctionnement faute de planification appropriée au niveau des ressources financières .

Grâce à la promotion de la synergie d'action, à la mutualisation des stratégies et des techniques d'intervention centrées sur la bonne intégration des activités dans un même programme qu'est le PIF, certaines contraintes ont été maîtrisées. Par ailleurs, on note que les différentes dépenses sont pertinentes et correspondent aux besoins des bénéficiaires. Les revues budgétaires permettent de travailler constamment dans cette logique. Enfin, les analyses montrent que le rapport coûts/efficacité est assez équilibré. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGDFEB, le niveau des taux d'exécution physique et financière est appréciable. La bonne tenue de ces taux d'exécution a été favorisée par les prorogations accordées par la BM.

Au regard des analyses précédentes et en considération des contraintes exogènes comme les perturbations sociopolitiques qui ont entraîné le démarrage tardif du projet, son efficence peut être qualifiée de satisfaisante.

## **8.5. Durabilité**

L'évaluation de la durabilité du PGDFEB est réalisée à partir d'un certain nombre de critères précis qui concourent à la pérennisation de ses acquis. Il s'agit des éléments suivants :

- *la maîtrise de la capitalisation des acquis et les leçons et enseignements tirés* : le PGDFEB a engrangé des résultats et capitalisé des acquis importants (cf. étude sur la capitalisation des acquis du PIF). Les acquis en matière d'implication des acteurs et de leur appropriation du projet sont nécessaires pour la durabilité de ses actions ;
- *la prise en compte des priorités nationales en s'inspirant des politiques et des stratégies contenues dans les documents référentiels* : Lors du processus conceptuel du projet (évaluation ex-ante) cette action indispensable a été respectée.
- *la participation et l'appropriation des actions et des acquis du projet par les différents acteurs* : la participation et l'implication des acteurs à la conception (consultation des acteurs étatiques et non étatiques) et à l'exécution des différentes activités du projet comme les rencontres de concertation, la promotion du partenariat à travers l'approche « faire faire » etc, ont été réalisées de façon satisfaisante. Ces résultats constituent un terreau favorable à l'appropriation réelle du projet par ces acteurs.
- *le renforcement des capacités opérationnelles des différents acteurs* : le projet a entrepris le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et matérielles de différents acteurs directs et indirects dont les bénéficiaires hommes et femmes. Nombreux sont ces acteurs qui sont aujourd'hui outillés pour conduire plusieurs activités sur le terrain après la clôture du projet. La maîtrise de la gestion durable des écosystèmes et des techniques de l'agroécologie, les techniques d'intégration de la REDD+ dans les référentiels politiques, les échanges d'expériences avec d'autres projets, etc, contribuent à la consolidation des conditions de durabilité du PGDFEB.
- *l'implémentation de l'approche transformationnelle axée sur la gestion communautaire des ressources naturelles à travers la mise en œuvre des Projets Intégrés de Développement Communal pour la REDD+ (PIDC/REDD+)*. Cette initiative vient renforcer l'action des collectivités territoriales qui constituent des relais importants de l'Etat central pour la promotion du développement local. Cette approche des PIDC/REDD+ contribue fortement à la pérennisation des acquis du PGDFEB.

Plusieurs autres actions réalisées sont favorables à la durabilité du PGDFEB et par conséquent, elle peut être qualifiée de satisfaisante.

## **8.6. Réplicabilité**

La replicabilité d'un projet est intimement liée à sa durabilité. Il s'agit de la réconduction des activités mises en œuvre par le projet dans d'autres zones, ayant approximativement, les conditions naturelles, notamment environnementales et climatiques semblables. Quelques adaptations mineures peuvent être faites pour assurer le succès de cette replicabilité. Dans le cas du PGDFEB, les conditions techniques et organisationnelles, développées au niveau de la pertinence et de la durabilité, sont réunies pour cette replicabilité qui, pour être performante,

doit prendre en compte les leçons et les recommandations proposées à l'occasion de cette évaluation finale.

## **IX. ANALYSE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET**

La performance globale du projet est analysée sur la base des données des réalisations physiques (cf. tableau 3) et financières (cf. tableau 4) ainsi que ceux du niveau d'atteinte des indicateurs (cf. annexe 6).

En rappel, la mise en œuvre du projet a atteint les taux globaux d'exécution suivants : taux d'exécution physique global : 95,15% ; taux d'exécution financière global : 95% ; taux de décaissement global : 99,2%.

La performance globale du projet s'apprécie également à partir des données de réalisations des indicateurs de l'ODP et des composantes. Les taux de réalisations des indicateurs de cet objectif global et ceux intermédiaires des composantes, résumés et présentés par le tableau 6 montrent un bon niveau d'atteinte de ces indicateurs. L'analyse des réalisations liées aux indicateurs de l'ODP et des trois (3) composantes du projet montre que 10 sur 14 sont à un niveau de réalisation très satisfaisant. L'accroissement des revenus des bénéficiaires et la mise place de nombreuses infrastructures structurantes ont été constatés.

Quelques résultats qualitatifs sont, également, à prendre en compte dans l'analyse et l'appréciation de la performance globale du projet. Il s'agit essentiellement de la satisfaction des exploitants des ressources forestières soutenus et accompagnés par le projet que sont les nombreuses femmes intervenant dans l'exploitation et la valorisation des PFNL, les apiculteurs, les vendeurs de bois (marchés de bois) et de fourrages (fenils), etc. Les responsables des communes concernées et les différents partenaires bénéficiaires des conventions sont également satisfaits de leur collaboration avec le projet.

Il faut souligner que ces résultats qualitatifs constituent la contribution de l'action de tous les projets du PIF et par conséquent ne peuvent être attribué au seul PGDFEB.

Enfin, les bonnes performances des acteurs clés de la mise en œuvre du projet que sont la BM, l'État et l'UCP, constituent une valeur ajoutée, favorable à sa performance globale. Malgré les diverses contraintes, la performance globale du projet est satisfaisante avec un taux de 94,19%.

## **X. DIFFICULTES RENCONTRÉES ET SOLUTIONS PROPOSÉES**

Le diagnostic réalisé sur l'exécution physique et financière du projet a permis de connaître les difficultés rencontrées et les solutions proposées par les acteurs. En effet, face à ces difficultés, ces acteurs (Comité de revue, UCP, PTF, bénéficiaires directs et indirects) ont conjugué leurs efforts pour trouver des solutions de mitigation de leurs effets négatifs, voir de leur suppression. Il faut souligner que suite à la forte intégration des activités du PIF, voulue par les dispositions

institutionnelles et la volonté des responsables et du personnel, tous les projets de ce Programme connaissent, en général, les mêmes difficultés malgré quelques spécificités qui peuvent être relevées. Le tableau ci-après présente quelques exemples de difficultés vécues par le PGDFEB et les solutions proposées.

**Tableau 11 : Difficultés vécues par le PGDFEB et solutions proposées**

Difficultés	Solutions proposées
L'insécurité marquée par le terrorisme et la pandémie de la Covid 19, réduisant ainsi les déplacements et l'exécution des activités sur le terrain	Le projet a adopté le télétravail pour le suivi à distance des activités, une délégation plus accrue des responsabilités a été accordée aux coordinations régionales et des investissements ont été redéployés dans les zones plus favorables, particulièrement en ce qui concerne l'insécurité liée au terrorisme.
Les insuffisances au niveau du contrôle interne et des audits financiers en raison de l'absence d'un contrôleur financier et d'un auditeur interne	Un consultant auditeur interne a été recruté pour appuyer l'équipe fiduciaire dans le contrôle interne
Le non- respect des délais d'exécution des travaux par les entreprises marqué par des lenteurs et des contre-performances	Un système de suivi rapproché des entreprises par les services techniques compétents au niveau central et déconcentré a été mise en place. Ce système est appuyé par un comité ministériel présidé par le SG/MEEVCC
La mobilité des coordonnateurs du PIF et du personnel à tous les niveaux du dispositif organisationnel	La mutualisation des compétences, le renforcement de la synergie d'action et l'adoption et la mise en œuvre d'un plan de formation ont permis de minimiser les effets néfastes de cette difficulté
La surcharge de travail et la faible motivation financière du personnel	Le recrutement d'assistants et de consultants et la revalorisation des salaires et des indemnités ont été réalisés
Le démarrage tardif du projet en général et de la composante 1 en particulier dû à différentes activités de préparation et à la faible maîtrise de l'approche innovante qu'est la REDD+ par les acteurs.	Le renforcement des capacités des acteurs, notamment, du personnel de l'UCP, des acteurs opérationnels dont le personnel du MEEVCC, des médias, des représentants de l'Assemblée Nationale, etc., et le recrutement d'un expert dans le domaine de la REDD+ ont été réalisés

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

## **XI. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU DPGDFEB**

La conception ex-ante et l'exécution physique et financière du projet à travers l'opérationnalisation du dispositif institutionnel et la mise en œuvre des différents instruments/outils techniques ont permis d'identifier un certain nombre de leçons importantes, nécessaires pour l'amélioration de la performance des phases ultérieures du PGDFEB ou

d'autres projets similaires futurs. Quelques leçons importantes identifiées se présentent comme suit :

- l'approche PDIC/REDD+ : Cette approche est un véritable cas d'école qui vient promouvoir le rôle régalien des municipalités en leur transférant les moyens (financiers et matériels) et les compétences. Elle constitue une valeur ajoutée à la maîtrise de la bonne gouvernance locale en général et celle de la gestion durable des ressources naturelles en particulier, à travers la mise en œuvre de l'approche REDD+ avec entre autres la planification opérationnelle locale et l'exécution multi-acteurs des PDIC/REDD+. Au regard des bons résultats obtenus, il faut travailler à maintenir la durabilité des acquis et à renforcer la bonne collaboration entre le niveau central, les collectivités territoriales et les Services Techniques Déconcentrés (STD).
- La prise en compte des savoir-faire endogènes (locaux) dans le processus de mise en œuvre du projet : Les résultats appréciables obtenus sont dus, non seulement à la pertinence des actions retenues et aux compétences acquises par les acteurs de mise en œuvre, mais également, par la valorisation des savoir-faire locaux. Il est donc important que dans l'exécution des projets, une attention et une considération suffisantes soient accordées aux connaissances locales en vue d'aboutir au succès de la mise en œuvre des projets.
- La sécurisation foncière de conservation et des sites investissements : Cette action particulièrement sensible est extrêmement importante dans la pérennisation des acquis et dans le progrès du développement local. Il convient donc d'accorder toute l'attention à la promotion réussie de cette approche au niveau de tous les projets similaires.
- La prise en compte des priorités nationales en s'inspirant des référentiels de développement du Gouvernement et l'implication des parties prenantes publiques et privées (structures techniques étatiques, collectivités territoriales, OP, ONG, bénéficiaires potentiels, etc) pendant le processus de la conceptualisation et de la mise en œuvre du projet, constituent un gage à l'appropriation nationale des projets, donc à leur durabilité ;
- La mise en œuvre réussie de l'approche REDD+ est possible en zone sahéenne : L'expérience du Burkina Faso dans ce domaine a montré des résultats très appréciables. En se focalisant sur la mise en place d'un cadre institutionnel performant, l'utilisation d'outils de gestion opérationnelle et intégrateurs efficaces, la promotion d'une synergie d'action soutenue par l'intervention de ressources humaines compétentes et la bonne collaboration entre le projet et les conseils municipaux constituent les leviers de la réussite de l'approche REDD+. La réalisation de cette approche est donc possible dans les conditions climatiques similaires des pays sahéens car ils sont capables de remplir les mêmes conditions de succès que le Burkina Faso ;
- L'approche programme programmatique qui a permis la mise en œuvre intégrée des projets du PIF, notamment le PGDFEB/REDD+ et le PGFC/REDD+ : Le succès de l'exécution de ces projets par une unité unique de coordination est un exemple important qu'il faut travailler à diffuser et à pérenniser. Il faut aussi améliorer cette efficacité par la nomination de chargés de projet avec la mise en place d'une équipe dédiée en vue d'accompagner les efforts du coordonnateur du PIF ;
- L'arrimage entre le PIF et la REDD+ ayant abouti à un seul « bloc » exécuté en synergie d'action avec des résultats très appréciables, constitue une bonne leçon pour les différents pays bénéficiaires de la promotion de l'approche REDD+.

- Les allocations financières des communes dans le cadre de l'opérationnalisation des PDIC/REDD+ se sont effectuées de façon uniforme à hauteur de 140 millions de FCFA par commune. Les communes n'ayant pas les mêmes réalités, la gestion de ces financements s'est déroulée de façon disparate avec des bons résultats et des insuffisances. Il est donc nécessaire que pour les projets futurs, les allocations budgétaires soient attribuées en tenant compte des réalités de chaque commune. Par ailleurs, le nombre de tranches doit passer de cinq (05) à trois (03) pour plus fluidité et de rapidité dans l'exécution des activités des PDIC/REDD+.

## **XII. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Au-delà des leçons tirées, des suggestions et des recommandations sont formulées en perspective des phases ultérieures du PGDFEB et des projets et programmes similaires futurs. Elles sont guidées par les difficultés et les contraintes diverses vécues par le projet, mais aussi par les avis de plusieurs acteurs qui ont été impliqués dans sa mise en œuvre. Ces suggestions et recommandations, non exhaustives, se présentent comme suit :

### **12.1. Suggestions**

- ✓ Créer les conditions pour une meilleure implication des structures techniques déconcentrées des Ministères en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'élevage en vue de leur bonne contribution à l'amélioration de la qualité de l'exécution des activités du projet sur le terrain car certaines actions couvrent les compétences de ces structures ;
- ✓ Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs dans la zone du projet (recyclage, formation...) en vue de consolider les acquis ;
- ✓ Poursuivre le renforcement des capacités des gestionnaires régionaux des ressources financières à travers la formation et le recyclage en vue d'améliorer la qualité des pièces justificatives et assurer leur transmission rapide à la coordination centrale ;
- ✓ Encourager les PTF, notamment la BM et la BAD, à adopter des directives consensuelles de réalisation de missions conjointes de suivi-supervision en vue de favoriser la coordination plus facile et plus efficace de la préparation de ces missions et la mise en œuvre réussie des différentes recommandations qui en seront issues ;
- ✓ Pour permettre une meilleure coordination des projets du PIF, il est souhaitable que les PTF s'organisent pour désigner un chef de file qui pourra intervenir au nom de tous, en ce qui concerne certains aspects techniques de l'exécution de ces projets. Cet arrangement sera bénéfique pour l'amélioration de la qualité de la coordination du PIF à travers une meilleure intégration des actions.

### **12.2. Recommandations**

Les recommandations formulées à l'endroit du Gouvernement et de la Banque Mondiale sont présentées par les tableaux ci-dessous.

**Tableau 12 : Recommandations à l'endroit du Gouvernement**

<b>N°</b>	<b>Problématiques</b>	<b>Recommandations</b>
1.	Le risque de rupture de la dynamique de la mise en œuvre de l'approche REDD+ faute de moyens financiers doit être évité	Entreprendre des négociations avec les PTF en vue de poursuivre le financement des activités de la REDD+ pour un renforcement conséquent des acquis du PGDFEB
2.	L'adoption des bonnes pratiques en matière de Gestion Durable des Terres (GDT) est faible. Elles sont même méconnues au niveau de nombreux producteurs agricoles	Prendre les dispositions idoines pour que le système de vulgarisation des bonnes pratiques en gestion durable des terres à travers l'implication des producteurs relais soit appliqué dans les différents projets de développement agricole
3.	Le risque éventuel de l'arrêt des mesures de sauvegarde environnementale et	Poursuivre, par tous les moyens, la continuité de la réalisation des mesures de sauvegarde

N°	Problématiques	Recommandations
	sociale ou le non-respect des dispositions convenues. Si ce risque survenait, il peut compromettre les acquis du projet dans ce domaine très sensible	environnementale et sociale à travers le respect des dispositions convenues, la protection et la vulgarisation des acquis du projet dans ce domaine spécifique
4.	Le non-respect des dispositions des conventions de cession, de rétrocession et de gestion communautaire des équipements et infrastructures structurantes impliquant les conseils municipaux et les services déconcentrés de l'État va compromettre le fonctionnement de ces équipements et infrastructures structurantes qui constituent des acquis importants du projet	Suite à la signature des conventions de cession, de rétrocession et de gestion communautaire des équipements et infrastructures structurantes impliquant les conseils municipaux et les services déconcentrés de l'État, le Gouvernement devra prendre toutes les dispositions pour que ces acteurs respectent les dispositions de ces conventions en vue d'assurer la pérennisation des acquis
5.	L'expérience réussie de l'approche PDIC/REDD+ doit profiter au maximum de communes	Élargir l'approche PDIC/REDD+ à d'autres communes dans le cadre d'un renouvellement du financement du PGDFEB ou à l'occasion de la conception d'autres projets similaires.
6.	La mobilité du personnel, surtout des premiers responsables comme les coordonnateurs de programmes, ainsi que la surcharge de travail à leur niveau (plusieurs projets financés par différents PTF) créent les conditions d'affaiblissement de la dynamique d'exécution des activités, entraînant des retards de toutes sortes et contribuant ainsi à la réduction de la performance des programmes.	Désormais, il est indiqué de nommer des chargés de projets pour appuyer les actions de coordination et alléger ainsi le travail du coordonnateur du Programme.

Source : Mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

**Tableau 13 : A l'endroit de la Banque Mondiale**

N°	Problématiques	Recommandations
1.	La lenteur dans la transmission des ANO au PIF par la BM ainsi que celle des décaissements a eu un impact négatif sur l'exécution du projet	La Banque Mondiale poursuivra ses efforts en cas de renouvellement du financement du projet en vue d'améliorer la célérité dans la transmission de ses Avis de Non Objection (ANO) et dans les décaissements financiers. Ces efforts contribueront à l'amélioration de l'efficacité du projet.
2.	Les retards dans la mise en place des fonds pour l'exécution des activités des PDIC/REDD+ ont constitué une des insuffisances qui ont influé négativement sur l'efficacité de cette approche.	Pour les projets à venir, les PTF doivent prendre toutes les dispositions appropriées pour améliorer la célérité du transfert des fonds auprès des communes.
3.	Les missions individuelles de suivi-supervision des PTF du PIF ont des conséquences négatives sur l'organisation/préparation de ces missions avec des surcharges de travail de l'UCP à ces occasions	En cas de cofinancement de projets similaires, la Banque Mondiale favorisera la réalisation de missions conjointes de suivi-supervision avec les autres PTF, en vue de réduire le temps consacré à ces missions, de faciliter leur préparation et d'assurer une exécution efficace des différentes recommandations consensuelles proposées

Source : La mission d'élaboration du rapport d'achèvement du PGDFEB, juin 2021

## CONCLUSION

L'action du Gouvernement, à travers la mise en œuvre du PGDFEB comme de tous les autres projets du PIF est d'apporter des réponses appropriées aux problèmes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières dont on connaît l'importance de leur contribution au développement économique et social du pays. Les résultats positifs et les acquis engrangés par la mise en œuvre du PGDFEB ont permis la diminution des superficies des ressources forestières en déforestation et en dégradation, favorable à l'atteinte de l'objectif ultime de la REDD+. Ce résultat ouvre la voie au renforcement de la résilience des populations concernées tout en réduisant leur niveau de pauvreté, toute chose qui constitue les priorités nationales inscrites dans les référentiels de développement national.

Le PGDFEB a donc contribué à l'opérationnalisation des référentiels politiques et stratégiques nationaux et sectoriels que sont le PNDES, la SDR et le PNSR 2. Les acquis de ce projet doivent être bien capitalisés et diffusés afin qu'ils servent à nourrir les initiatives des projets similaires futurs ou simplement à améliorer les performances des futures phases du PGDFEB.

Les efforts et l'engagement du Gouvernement dans la protection des ressources forestières sont reconnus par les PTF, ce qui lui a permis d'être le seul pays du Sahel à accéder au Fonds d'Investissement pour le Climat. Ces efforts et cet engagement doivent se poursuivre et se renforcer avec la diffusion des approches importantes comme la REDD+ qui voit la forte implication des collectivités territoriales. Cette initiative est une bonne expérience pour assurer et renforcer la maîtrise de la bonne gouvernance forestière au niveau local.

Enfin, il est souhaitable que les PTF poursuivent leur appui-accompagnement technique et financier en vue de renforcer les actions du Gouvernement dans le domaine de la protection de l'environnement. Cet appui permettra de soutenir et de renforcer les progrès enregistrés dans ce domaine et de réussir la lutte contre les effets néfastes du changement climatique considéré aujourd'hui comme un problème mondial.

## BIBLIOGRAPHIE

- UCP, avril 2020 : Capitalisation des acquis : approche aménagement participatif des forêts » appliquée dans le cadre de la mise en œuvre du PGFC/REDD+
- MEEVCC, septembre 2020 : Rapport d'achèvement du PGFC/REDD+ 171 pages
- UCP ; décembre 2020, état de mise en œuvre des PDIC/REDD+ dans les 32 communes d'intervention du PIF
- UCP, décembre 2020 : Apport d'activités t4 2020 du projet de gestion décentralisée des forêts et des espaces boisés (PGDFEB), 22 pages
- UCP, décembre 2020 : Rapport d'activités t4 2020 du projet de gestion décentralisée des forêts et des espaces boisés du PIF, 92 pages
- UCP, décembre 2019 : Rapport d'activités 2019 du Programme d'Investissement Forestier (PIF) ; 94 pages
- Burkina Faso, décembre 2018 : Politique sectorielle « production agro-sylvo-pastorale » (PS-PASP 2018-2027), 76 pages
- Burkina Faso, 2017 : Politique Sectorielle Production « Agro-Sylvo-Pastorale (PS-PASP) 2017-2026 », 74 pages.
- Banque Mondiale, du 13 février au 7 mars 2017 : Mission d'appui à la mise en œuvre du Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et Espaces Boisés (PGDFEB – P143993) et du don de la Facilité de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF – P149817)
- Burkina Faso, 2017 : Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR 2016-2020), 87 pages ;
- Burkina Faso, 2017 Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2025,
- Banque Mondiale, 2014 : Document d'évaluation de projet (PAD), 80 pages
- Burkina Faso, 2016 : Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020), 97 pages

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : Situation d'exécution du cadre de rendement révisé à la prorogation du projet

Objectif de développement du projet (ODP) : Promouvoir les politiques de développement nationales et appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés.						
Indicateurs du niveau des résultats ODP*	Unité de mesure	Base de référence (1er janvier 2014)	Cibles (30 juin 2021)	Réalisations au 20/06/2021	Taux de réalisation (%)	Commentaires/Observations
<b>Indicateur 1</b> : Nombre de personnes vivant dans les forêts ciblées et dans les communautés adjacentes ayant augmenté leurs bénéfices monétaires ou non monétaires provenant des forêts	Nombre	0	250 000	737 000	34	Le système de suivi a été réalisé avec l'aide de Kobo en plus des enquêtes conduites pour évaluer le nombre de ménages qui ont été touchés positivement par le projet. Le nombre actuel est limité aux agriculteurs (et aux ménages) qui ont bénéficié des activités de gestion durable des terres (formation sur les pratiques améliorées), aux personnes formées dans le cadre du PDIC / REDD + ainsi qu'aux ménages qui ont reçu des foyers améliorés. Une estimation basée sur le nombre de villages touchés par le projet a montré que le projet devrait apporter des avantages monétaires et non monétaires à environ 300 000 personnes - en utilisant des données non mises à jour du recensement de 2006. À mesure que la population de ces villages a augmenté, le nombre final devrait être plus élevé.
Nombre de personnes/ femmes vivant dans les forêts ciblées et dans les communautés adjacentes ayant augmenté leurs bénéfices monétaires ou non monétaires provenant des forêts	Nombre	0	85 000	33 575	40	Le ratio/ femme représente 42% du nombre total de personnes (Etude INSD; 2018)
<b>Indicateur 2</b> : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts mesurée par rapport au niveau des émissions de 2012, référence basée sur l'inventaire exhaustif du carbone forestier IFN	MTCO2 (millions de tonnes de CO2)	0	3,52	3,9	111	L'outil Ex-Act est utilisé pour évaluer le bilan carbone net total, ou les réductions d'émissions générées par le projet (en fonction de la zone impactée en tenant compte des zones de conservation et des activités physiques) compte tenue de la non-opérationnalisation du système MRV. Pour certains investissements (foyers améliorés, biodigesteurs), des facteurs d'émission ont été utilisés à partir de la littérature ou des indicateurs. Ex-ACT a été configuré pour mesurer la réduction des émissions estimée générée par les investissements du projet sur une période de 3 ans (ou 5 ans pour les activités de changement d'affectation des terres).

<b>Indicateur 3</b> :Efficacité des plans de gestion durable des ressources naturelles dans les sites ciblés	Pourcentage	0	75	31	41	Cela est mesuré en pourcentage (%) de communes où le processus de planification de l'utilisation des terres a été suffisamment satisfaisant pour conduire à la mise en œuvre complète des premiers investissements du PDIC ( au moins 10 communes ont validés ce pecess au 10 décembre 2020)
<b>Indicateur 4</b> :Les prochaines stratégies nationales de développement (équivalent SCADD et PNSR post 2015) incluent des objectifs solides pour REDD + et l'utilisation de pratiques agricoles résilientes au climat	Nombre	0.00	3	3	100	La REDD+ est intégrée dans, le Plan National de Développement Economique et Social, le Programme National du Secteur Rural Phase2 et le Programme pays du fonds vert climat
<b>Résultats intermédiaire (Composante 1) : Intégration du changement climatique et de la REDD + dans les cadres et stratégies sectoriels</b>						
<b>Indicateur 1</b> : La stratégie REDD+ est définie et les dispositions institutionnelles sont définies pour sa mise en œuvre	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui	Un projet de stratégie a été produit avec l'analyse des moteurs de la déforestation. À ce stade, les principales options stratégiques ne sont que des propositions et doivent être évaluées par rapport à leurs impacts sociaux et environnementaux à travers une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS). Un décret a été publié pour la création d'organismes REDD +.
<b>Indicateur 2</b> : Un système de suivi des co-bénéfices de la GDT et de la GDF est établi et opérationnel	Oui/Non	Non	Oui	Oui	Oui	Le système de remontée systématiques des données sur les co-bénéfices de la GDT et de la GDF (Koobo-Collect) est mis en place et les collecteurs de données ont été formées, le formulaire de collecte a été amélioré pour intégrer le maximum d'informations (bénéficiaires, villages etc)
<b>Indicateur 3</b> : Utilisateurs de la base de données ONEDD par mois	Nombre	2500	5000	6000	120	La cible est réalisée depuis 2016
<b>Indicateur 4</b> : Une base de données contenant des informations pertinentes sur les pratiques agricoles résilientes au changement climatique	Oui/Non	Non	Oui	Oui		Cet indicateur a été atteint en 2016, le site du FIP a été lancé en 2016, des modules de formation sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales ont été fournis aux acteurs locaux, l'application des connaissances acquises a permis d'améliorer la productivité agricole en 2018.

est opérationnelle, facilement accessible dans le pays et largement connue (manuel adapté et formations)						
<b>Résultats intermédiaire (Composante 2) : Planification et gestion participatives des forêts et des terres boisés</b>						
<b>Indicateur 1:</b> Hectares impactés par les investissements GDF/GDT définis dans le PDC	Nombre	0	####	323,28	0,08	Cet indicateur était difficile à mesurer car la plupart des investissements étaient localisés (forage, jardin, etc ...) et ne traduisaient pas le changement de gestion du paysage qui serait indirectement favorisé. De même, les zones de pâturage, ou les investissements dans la gestion des animaux - qui réduisent le surpâturage - ou les investissements dans les énergies propres, qui réduisent la collecte des feux de bois autour des villages, ne seraient pas pris en compte car la méthodologie pour estimer l'ampleur de l'impact n'a pas été convenue au début du projet. Les investissements étant menés sous forme de plan de développement local (PDIC), il a donc été proposé de mesurer l'influence du PDIC dans son ensemble en estimant sa zone d'influence. À titre indicatif, une zone par défaut de 3 km de longueur a été utilisée pour déterminer les paysages impactés par l'investissement. C'est une approche très conservatrice. Considérant que 41% des villages ont été affectés par les investissements du FIP, le projet a proposé de considérer que 41% de la surface des communes auraient été impactées - ce qui représenterait 1,1 million d'hectares.
<b>Indicateur 2:</b> Aires de conservation planifiées qui sont effectivement établies avec le consentement des villageois (pourcentage, coutume)	Pourcentage	0	80	100		Les 32 communes mettent désormais en œuvre le PDIC, qui est annexé au PCD. La mention du «village» est un problème dans la formulation de l'indicateur.
<b>Indicateur 3:</b> Petites et moyennes entreprises locales soutenues par le projet	Nombre	0	575	555	97	À ce jour, au moins 555 entreprises ont été soutenues par la mise en œuvre de PDIC
<b>Indicateur 4:</b> Participation des acteurs locaux à la planification, à la gestion et au suivi des activités liées à la forêt	Pourcentage	0	90	97		Toutes les communes avaient un diagnostic participatif d'occupation du sol mais les conditions de sécurité dans l'une des communes ne permettent pas de garantir que la gestion du paysage est opérationnelle
<b>Résultats intermédiaire (Composante 3) : Coordination et partage d' informations et des connaissances</b>						

<b>Indicateur 1:</b> Capacité des autorités nationales et locales à gérer les activités du programme de manière stratégique (y compris par des paiements de performance)	Oui/Non	0	Oui	Oui		Le Fond d'Intervention pour l'Environnement (FIE) a été identifié au niveau national pour faciliter le financement des investissements du projet, un contrat est signé avec le PIF à cet effet, des conventions ont également été signées avec les communes pour la réalisation des PDIC sous la forme de paiements pour services environnementaux (PSE), par ailleurs le ministère de l'environnement a manifesté sa volonté en 2017 pour la mise en oeuvre d'un programme de réduction des émissions (requête acceptée par la Banque Mondiale)
<b>Indicateur 2:</b> Événement international sur le FIP au Burkina Faso	Nombre	0	9	9	100	Les réalisations concernent les événements suivants: académie verte, réunion de la DGM; Événements internationaux parlant de l'expérience innovante du PIF / Burkina (COP, Washington DC, Sénégal, Montpellier).

## ANNEXE 2 : Cadre logique et de contrôle des résultats initiaux du projet

<b>Objectif de développement du projet (ODP) :</b> Le Projet a pour objectif de promouvoir les politiques de développement nationales et d'appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés.												
Indicateurs du niveau des résultats ODP*	Noyau	Unité de mesure	Base de référence	Valeurs cibles cumulées**					Fréquence	Source de données/ Méthodologie	Responsable de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
				AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5				
<b>Indicateur 1:</b>  Les stratégies nationales de développement à venir (SCADD post 2015, équivalent PNDD et PNSR) incluent des objectifs solides pour REDD+ et préconisent l'utilisation de pratiques agricoles résistantes au climat	□	Nombre	0.00			0	1	3	Annuelle	Rapports d'activité	Assistance technique  REDD+	La REDD+ devrait être prise en compte dans la stratégie de développement durable (PNDD), le PNSR post 2015 et finalement la prochaine SCADD

<p><b>Indicateur 2 :</b></p> <p>Efficacité des plans de gestion durable des ressources naturelles dans les villages ciblés (mesurée par le pourcentage (%) de villages de la région où le processus de planification de l'utilisation des terres a été suffisamment satisfaisant pour entraîner un investissement FIP)</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Pourcentage</p>	<p>0</p>	<p>0</p>		<p>25</p>		<p>75</p>	<p>Annuelle</p>	<p>Rapport d'activité Composante 2 du médiateur indépendant (mécanisme de griefs et de recours)</p>	<p>Assistant du développement local et de la planification technique</p>	<p>Bien que les résultats les plus évidents du projet puissent provenir des investissements, les résultats les plus durables sont les processus sociaux que le projet va créer. Créer une communauté capable de définir par elle-même comment répartir les terres et de s'accorder sur les règles de gestion est le résultat réel et attendu du projet. Pourcentage (%) de villages où des investissements locaux ont été réalisés conformément au processus agréé GRN et satisfaisant aux critères de qualité du projet.</p>
--	--------------------------	--------------------	----------	----------	--	-----------	--	-----------	-----------------	---	--	---

<p><b>Indicateur 3 :</b></p> <p>Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts mesurée par rapport au niveau des émissions de 2012, référence basée sur l'inventaire exhaustif du carbone forestier IFN</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Nombre</p>	<p>0</p>			<p>1,1 M t CO<sub>2</sub></p>		<p>3,52 M t CO<sub>2</sub></p>	<p>Telle que définie par le futur système SRV</p>	<p>Telle que définie par le futur système SRV</p>	<p>Assistance technique REDD+</p>	<p>Le niveau de référence ainsi que le système de SRV seront déterminés dans le cadre du projet BAD. Le projet aura également recours à des approximations pour estimer le gain de chaque investissement local réalisé dans les villages. Tonnes (millions) de CO<sub>2</sub> (M t CO<sub>2</sub>)</p>
<p><b>Indicateur 4 :</b></p> <p>Nombre de personnes vivant dans les forêts ciblées et dans les communautés adjacentes ayant augmenté leurs bénéfices monétaires ou non monétaires provenant des forêts (nombre) (% de femmes (estimation))</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Nombre</p>	<p>0</p>					<p>250,000</p>	<p>À mi-parcours et à la fin du projet</p>	<p>Études, analyses économiques sur le terrain</p>	<p>Expert S&amp;E</p>	<p>Le nombre de « personnes » est restreint aux personnes (ou entités) dont l'activité a été modifiée suite aux activités du projet, comme par ex. l'assistance directe ou le partage des connaissances</p>

Nombre de personnes vivant dans les forêts ciblées et dans les communautés adjacentes ayant augmenté leurs bénéfices monétaires ou non monétaires provenant des forêts- femmes		Nombre (breakdown)	0					85,000	À mi-parcours et à la fin du projet	Études, analyses économiques sur le terrain	Expert S&E	
Nombre de personnes vivant dans les forêts ciblées et dans les communautés adjacentes ayant augmenté leurs bénéfices monétaires ou non monétaires provenant des forêts – peuples autochtones		Nombre (breakdown)	0					0	À mi-parcours et à la fin du projet	Études, analyses économiques sur le terrain	Expert S&E	

Source : Document d'évaluation initiale du PGDFEB, Banque Mondiale, Janvier 2014

### ANNEXE 3 : Calcul de VAN, TRI et Ratio A/C

Année	Coûts					Bénéfices			Ecart
	Compos. 1	Compos. 2	Compos. 3	Fonctionn.	Total coût	Séques. Carb.	Moyens exis.	Total bénéf.	
1	112'362'531	16'613'220	30'034'408	-	159'010'159	-		-	-159'010'159
2	97'124'882	129'615'145	613'637'994	-	840'378'021	-		-	-840'378'021
3	452'941'256	347'763'181	588'043'563	-	1'388'748'000	-		-	-1'388'748'000
4	642'186'966	738'181'057	760'303'408	-	2'140'671'431	-		-	-2'140'671'431
5	420'243'589	2'390'975'424	647'468'843	-	3'458'687'856	-		-	-3'458'687'856
6	569'586'346	1'664'526'348	481'432'122	-	2'715'544'816	-		-	-2'715'544'816
7	144'000'000	2'087'042'931	702'280'127	-	2'933'323'058	10'725'000'000	992'621'359	11'717'621'359	8'784'298'301
8	-	2'412'664'000	764'700'000	224'000'000	3'401'364'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	-621'242'641
9	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
10	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
11	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
12	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
13	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
14	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
15	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
16	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
17	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
18	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
19	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
20	-	-	-	224'000'000	224'000'000	1'787'500'000	992'621'359	2'780'121'359	2'556'121'359
<b>Total</b>	<b>2'438'445'570</b>	<b>9'787'381'306</b>	<b>4'587'900'465</b>	<b>2'912'000'000</b>	<b>19'725'727'341</b>	<b>33'962'500'000</b>	<b>13'896'699'026</b>	<b>47'859'199'026</b>	<b>28'133'471'685</b>
								<b>TRI</b>	<b>20.41%</b>
								<b>VAN</b>	<b>10'634'349'157</b>
								<b>Ratio A/C</b>	<b>2.43</b>

**ANNEXE 4 : Situation d'exécution des recommandations**

N°	Actions	Échéance	Responsables	Indicateurs de suivi/source de vérification	Situation d'exécution au 30 juin 2020/ R-EC-NR	Commentaires
<b>Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et Espaces Boisés (PGDFEB, P143993)</b>						
1	Valider les activités additionnelles pour les Communes méritantes avec approbation du Conseil Municipal	15/04/2020	Coordonnateur	Notes d'approbation des activités additionnelles par le conseil municipal disponibles	R	
2	Valider les TDRs pour le PAG de Ténado	31/03/2020	Coordonnateur	TDR validés	R	Un bureau d'études est sélectionné pour conduire l'activité
3	Finaliser le PDIC de Matiacoali (liste des activités et convention avec la commune selon le format PDIC)	15/04/2020	EDL	PDIC de Matiacoali finalisé	EC	Les activités ont été approuvées par le Conseil municipal lors de sa session du 21/02/2020; la liste des activités a reçu l'ANO de la BM pour la signature de la convention le 24/03/2020 , La convention entre le MEEVCC et la commune de Matiacoali est signée, les TDR validés par l'UCP pour la mise en œuvre des activités
4	Recruter un expert foncier	15/04/2020	EF	Expert foncier recruté	R	
5	Signature du contrat pour le Mécanisme de gestion des plaintes	30/04/2020	EF	Contrat signé pour MGP	EC	Un MGP mutualisé a été convenu avec l'IUCN
6	Formation KoboToolbox pour le suivi des PDIC	30/05/2020	EES	Formation Kobo réalisée	EC	TDR approuvés par le PTF
7	Signer les avenants des contrats des communes pour les financements additionnels	31/05/2020	EF	Avenants des contrats des financements additionnels signés	EC	
8	Préparer les TDRs pour l'évaluation finale externe finale du projet	30/04/2020	EES	TDR élaborés	R	TDR élaborés, mais l'activité est reportée en 2021
9	Etude sur les impacts de la mise œuvre du PIF sur les bénéficiaires	15/04/2020	EES	Etude réalisée	EC	TDR élaborés, mais l'activité est reportée en 2021

10	Identifier les activités prioritaires du PDIC de Ténado (première partie, qui ne demande pas de PAG) et lancer la mise en œuvre	30/04/2020	EDL	Activités prioritaires du PDIC de Ténado identifiées	R	Les activités prioritaires de Ténado ont été identifiées par la commune, amendées par l'UCP et ont reçu l'ANO de la Banque Mondiale. Les premières activités sont en cours de mise en œuvre
11	Lancer la sécurisation foncière dans une nouvelle série de Communes	30/05/2020	EDL	Sécurisation foncière lancée	R	Les TDR ont reçu l'avis de la Banque Mondiale, une rencontre de travail PIF-DGI a permis de fixer le début des activités de terrain en juillet 2020. Le recrutement de l'Expert Foncier facilitera la mise en œuvre des activités dans 12 Communes ciblées pour 2020
12	Lancer la procédure pour un document de capitalisation des approches et expériences du PIF	15/04/2020	EES	Procédure lancée pour la capitalisation des approches et expériences du PIF	R	Les rapports thématiques ont été validés par le comité de suivi, il est prévu le recrutement d'un consultant pour appuyer la rédaction finale du document
<b>Don du fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF, P149817)</b>						
1	Valider la requête NDC Facility	31/03/2020	BM	Requête NDC Facility validée	R	Requête validée par le NDC Facility. Les fonds seront ajoutés au don additionnel du FCPF et piloter sous le leadership du SP/CNDD
2	Reprendre le niveau de référence en utilisant CollectEarth	30/04/2020	EREDD+	Niveau de référence repris	EC	Après l'évaluation par les experts du secrétariat exécutif de la CCNUCC des recommandations ont été formulées sur le NRF du soumis. Ces recommandations sont en cours de prise en compte dans le rapport pour le dépôt d'une version révisée le 17 Août au secrétariat exécutif. Pour cette révision, les versions améliorées des BDOT produites par l'IGB etant de bonne qualité, seront utilisées. Ainsi, les données issues de collect earth serviront pour les futures soumissions et leur production ne constitue plus une urgence.
3	Soumettre la Readiness Package au FCPF	30/03/2021	EREDD+	Readnes package soumis au FCPF	EC	il est trop tôt pour en faire une recommandation.

Questions fiduciaires et sauvegarde						
1	Transmettre la DRF pour le paiement des tranches du FIE (voir Annexe)	06/04/2020	EF	DRF tranmise pour le paiement du FIE	R	
2	Produire le rapport du FIE à temps pour le rapport RSF T1	30/04/2020	EF	Rapport du FIE disponible	R	
3	Recruter un expert social pour renforcer l'équipe durant le congés maternité de l'expert principale en question sociales	15/04/2020	EF	Expert social recruté	R	
4	Analyse par le FIE des raisons du faible décaissement de certaines communes	30/04/2020	EF	Rapport d'analyse par le FIE des raisons du faible décaissement de certaines communes	R	
<b>Nombre de recommandations</b>		19		<b>100%</b>		
<b>Nombre de recommandations réalisées</b>		10		<b>53%</b>		
<b>Nombre de recommandations en cours de réalisation</b>		7		<b>37%</b>		
<b>Nombre de recommandations non réalisées</b>		0		<b>0%</b>		

**ANNEXE 5 (A et B) : Revue budgétaire (à mi-parcours) et proposition de mise à jour des budgets du PGDFEB et de la Note d'évaluation du don FCPF**

**A. Budget de la Note d'évaluation**

Section R-PP	Activités R-PP	Activités en cours ou à venir	Budget PTBA 2017	Budget initial	Proposition de révision
1a	Mise en place du cadre général et des structures de consultation REDD+ (ex : décrets, mise à jour des statues de CONEDD, création de la plateforme dans SP/CONEDD)	Le décret doit passer en conseil des ministres après travail technique par la Direction Juridique du Ministère de l'Environnement. Le projet prendra en charge les coûts des structures et des formations	20,000 USD	30,000 USD	30,000 USD
	Assistance technique pour l'UCP et le point focal	Le format de l'assistance technique sera revu.	125,000 USD (plus 125,000 USD avant 2017)	450,000 USD	450,000 USD

	Coordination du processus REDD+ et soutien au point focal	Continuation avec une adaptation du budget.	25,000 USD	250,000 USD	100,000 USD
	Préparation de réunions, de formations, d'outils d'information pour le Comité National REDD et la Plateforme Nationale	Le Décret instituant les organes REDD+ (Comité et Plateforme) prévoit des formations pour les Points Focaux de chaque ministère	47,000 USD	200,000 USD	100,000 USD
	Collaboration avec le Ministère de la Justice pour exécuter la loi portant sur les forêts, le renforcement de la gouvernance (formations sur la Loi Environnementale, etc.)	Activité reportée pour une seconde phase de financement REDD+	0	350,000 USD	0
	Etude sur et mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes, y compris la dissémination	Une mission de cadrage avec un consultant de niveau international est prévue pour 2017 et permettra de baliser les prochaines étapes ;	0	300,000USD	150,000USD
1c	Consultations (y compris organisation et soutien)	les deux premières vagues sont prévues pour 2017	118,300 USD	2,427,000 USD	1,200,000 USD
	Soutien d'une firme consultante à l'UCP pour conceptualiser la stratégie nationale	Prise en charge des experts	83,300 USD	750,000 USD	250,000 USD
2b	Etudes de références sur les facteurs de déforestations (avec information quantitatives), sur les politiques et la gouvernance, sur l'impact du surpâturage et sur l'impact des feux de brousse	Au moins 3 études doivent être lancées d'ici août 2017. Une liste d'études prioritaires doit être établie.	333,300 USD	500,000 USD	500,000 USD
	Ateliers, révision, dissémination, formation sur la stratégie REDD+	Au moins 4 atelier à anticiper pour 2017 en raison des études sur les facteurs de déforestation	133,300 USD	400,000 USD	400,000 USD
2c	Etude sur le rôle du secteur minier (et/ou autres) dans la stratégie REDD+	L'étude est intégrée dans les études prioritaires	0	150,000 USD	150,000 USD
2d	SESA	Le contrat doit être signé avant juin 2017	191,500 USD	100,000 USD	200,000 USD
3	BDOT 2002-2010	Inclue dans le contrat de la firme internationale	-	Pour Mémoire	Pour Mémoire
	Etablir le niveau d'émissions de référence (NERF)	Inclue dans le contrat de la firme internationale	Financement PGFC	Pour Mémoire	Pour Mémoire

	Evaluation indépendante du scénario de référence – supervision et prise en compte des résultats	Prévue pour fin 2018	-	100,000 USD	25,000 USD
4a	Mise en place d'un plan d'action du système de suivi et évaluation	Un expert international financé par le don FCPF a été recruté et prendra fonction en mai 2017	202,500 USD	Pour Mémoire	250,000 USD
	Mise en place du système de Mesure, Notification et Vérification (MNV)	Inclue dans le contrat de la firme internationale	Financement PGFC	Pour Mémoire	Pour Mémoire
	Equipement pour le CNSIF	Inclue dans le contrat de la firme internationale	Financement PGFC	Pour Mémoire	Pour Mémoire
	Mesures complémentaires de carbone (sous-sol)	Dès la mission de cadrage, une convention sera passée avec le BUNASOL pour l'analyse du carbone des sols	166,000 USD	Pour Mémoire	200,000 USD
	Evaluation du système-supervision, prise en compte des résultats	Prévue pour fin 2018	-	100,000 USD	25,000 USD
4b	Développement d'un système de suivi des co-bénéfices	L'audit de l'ONEDD sera le lancement de cette activité	18,300 USD	630,000 USD	130,000 USD
	Système de suivi des évaluations des co-bénéfices indépendant	Prévue pour fin 2018	0	100,000 USD	25,000 USD
6	Auto-évaluation – R package	Prévue pour fin 2018	0	300,000 USD	100,000 USD
	Analyse des expériences pilotes, notamment celles de la composante 2 du PIF	Prévue pour fin 2018	0	Pour Mémoire	Pour Mémoire
Other	Dissémination au niveau international, recherche de fonds supplémentaires	Recrutement d'un expert pour aider à la préparation de la revue à mi-parcours,, d'un R-Package et possiblement d'un ER-PIN ; Rédaction d'une note de concept pour le Fonds Vert Climat conjointe avec Lux Dev et le FIE	495,600 USD	Pour Mémoire	500,000 USD
	Mise en place (support FM, audit, autre...)	Participation via la prise en charge de la liaison spécialisée du projet et du loyer	40,900 USD	200,000 USD	100,000 USD
TOTAL			2,000,000 USD	7,337,000 USD	4,885,000 USD

## B. Budget simplifié du PGDFEB et hypothèse testée pour la soutenabilité

	Projet initial	Révision possible	Explications et observations
<b>DEPENSES AVANT 2017</b>		<b>3,378,760</b>	<b>13%</b>
<b>Composante 1 : Intégration du changement climatique et de la REDD+ dans les cadres et stratégies sectoriels</b>	<b>6,080,111</b>	<b>2,530,000</b>	
<i>Sous-composante 1.1 : Développement d'une Stratégie nationale REDD+ (2,1 millions USD).</i>	2,091,111	2,000,000	La révision du budget du don FCPF montre que le gap serait de 2 million de dollars
Activités de mise en oeuvre du R-PP (stratégie, MRV, etc...)		2,000,000	Pris en charge par le don FCPF sauf 2 million USD
<i>Sous-composante 1.2 : Un large processus de sensibilisation et de consultation en matière de REDD+ de gestion durable des terres et de changement climatique (2,5 millions USD).</i>	2,454,000	0	Réduction du budget sur la base de l'évolution de l'outil
Vagues de concertation			Pris en charge par le don FCPF
<i>Sous-composante 1.3 : Renforcement des capacités de l'Administration et mise en œuvre de la gouvernance en matière de REDD+ et de changement climatique (1,5 millions USD).</i>	1,535,000	530,000	
Révision des politiques sectorielles et nationale (assistance technique, ateliers, activités de communication...)	230,000	230,000	La question de la coordination avec le reste du secteur foncier et décentralisation doit être ajoutée
Soutien aux politiques de gestion des terres - dissémination des bonnes pratiques	130,000	300,000	Modules de formation en coordination avec CPP
<b>Composante 2 : Planification et gestion participatives des forêts et des espaces boisés</b>	<b>17,073,000</b>	<b>13,680,000</b>	
<i>Sous-composante 2.1 : Soutien des capacités de gestion des terres des communautés locales (8,0 millions USD)</i>	6,988,000	2,800,000	Une grande partie des activités ont été financées sur le PPG ou les dépenses avant 2017 (MARF, INSUCO,...). Les salaires ont été remis en composante 3 (frais fixes) sauf l'ATI
Assistance technique internationale		400,000	
Accompagnement des services de l'Etat: 10.000 USD/an /commune		960,000	
Opérateurs et activités sauvegarde (15.000 USD/communes)		480,000	
Rédaction des PDIC - 30.000 USD commune		960,000	
<i>Sous-composante 2.2 : Investir dans des activités qui réduisent le déboisement et améliorent la gestion des terres forestières (10,1 millions USD)</i>	10,085,000	10,880,000	
Soutien aux communes et aux autorités locales (formation, communication, embauche d'un opérateur, ...)	1,484,000	320,000	Sur la base de 10.000 dollars par communes par an pour la convention "renforcement des capacités"
PDIC/REDD+ et investissements (y compris sauvegardes, études d'impacts, coûts opérationnels, coûts de transactions, ...)	7,081,000	9,600,000	Sur la base de 300.000 dollars par communes - y compris feuille de route foncier
Supervision par l'équipe	75,000	960,000	Supervision technique et financière, y compris FIE - base 10% des PDIC
<b>Composante 3 : Coordination et partage de l'information et des connaissances</b>	<b>3,102,000</b>	<b>6,235,000</b>	
<i>Sous-composante 3.1 : Coordination du programme, valorisation des enseignements tirés, gestion des connaissances et analyse des résultats du PIF (1 million USD)</i>	980,000	1,235,000	
Révision indépendante de mi-parcours et finale des leçons du projet, dissémination au niveau national et international	430,000	400,000	Cette activité regroupe les efforts de valorisation au niveau international (COP, Conférence Foncier, etc...). Elle sera mobilisée une fois els PDIC lancés
Plan et activités de communication (y compris un documentaire)	315,000	600,000	Suivant le plan de communication (montant pour 3 ans)
Conceptualisation et mise en oeuvre d'un outil de suivi évaluation - Enquête socio-économique pour définir les impacts - Recherche en partenariat avec l'Université de Ouagadougou	235,000	235,000	Activité qui reste pertinente et à prévoir pour évaluer l'impact des PDIC
<i>Sous-composante 3.2 : Coordination du projet et gestion fiduciaire (2,5 millions USD)</i>	2,122,000	5,000,000	Evaluation sur la base d'une extrapolation des frais fixes selon le PTBA 2017 (1.7 million/ an sur 3 ans)
<i>Imprévus et ajustements</i>		431,351	
<b>Total</b>	<b>26,255,111</b>	<b>26,255,111</b>	

## ANNEXE 6 : Appréciations du niveau d'atteinte des indicateurs de l'ODP et des composantes

Taux de réalisation des indicateurs	Nombre	Appréciations
<i>Au niveau des résultats de l'ODT</i>		
100 à 111%	2	Très satisfaisant

32 à 41%	3	moyennement satisfaisant
<i>Au niveau des résultats intermédiaires (composantes)</i>		
100 à 120%	2	Très satisfaisant
97%	1	Satisfaisant
0,08%	1	Insatisfaisant
Réalisations qualitatives complètes	6	Très satisfaisantes

Source : la mission d'évaluation externe finale PGDFEB, juin 2021, suite à l'exploitation du cadre de rendements du 25 novembre 2020 du PIF par rapport aux cibles du 30 juin 2021.

**ANNEXE 7: Termes de Référence**

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'ECONOMIE VERTE  
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**BURKINA FASO  
Unité – Progrès - Justice**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME  
D'INVESTISSEMENT FORESTIER**

-----  
**14 BP 298 Ouagadougou 14  
Tél : (226) 25 37 44 56  
Courriel : [pifburkina@yahoo.fr](mailto:pifburkina@yahoo.fr)**



**TERMES DE REFERENCES POUR L'EVALUATION FINALE EXTERNE DU  
PROJET DE GESTION DECENTRALISEE DES FORETS ET ESPACES BOISES/ ET  
L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET**

**Fév. 2021**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a enregistré une croissance démographique forte et soutenue (environ 20 millions d'habitants en 2020 ; projection INSD). La tendance démographique accélère la dégradation environnementale, qui renforce à son tour le cycle de la pauvreté, en particulier pour les populations rurales qui dépendent de l'environnement naturel pour leur subsistance. Le taux de pauvreté est estimé à 40.1% en 2014 à l'échelle nationale selon l'enquête multisectorielle de 2014.

Dans un contexte de forte croissance démographique et de rareté des sols de qualité, l'accès à la terre devient un défi de premier ordre pour le pays. Les populations rurales locales dépendent fortement des ressources en sol, en eau et en végétation du pays, qui diminuent constamment du fait de : l'érosion des sols par le vent et l'eau, la perte des éléments nutritifs des sols et les feux de brousse, la déforestation, la désertification et la dégradation des terres etc.

Les ressources forestières constituent un moyen de subsistance essentiel pour la population et jouent un rôle important dans l'économie (contribution d'environ 28% au produit intérieur brut ; enquête ERI-ESI ; 2018). En outre, les forêts et espaces boisés fournissent d'importants services environnementaux et sociaux liés à la gestion de la fertilité des sols, la lutte contre l'érosion et la protection des bassins versants, ainsi qu'à la biodiversité (animaux pour la dissémination du pollen, etc.). Ces services entraînent des avantages économiques indirects et permettent d'accroître la résilience du territoire. Enfin, les forêts et espaces boisés procurent aux populations locales des avantages non économiques supplémentaires (plantes médicinales, chasse, fruits/champignons, etc.), qui peuvent permettre d'atténuer les effets de la sécheresse ainsi que d'autres problèmes liés au climat.

De nombreuses essences (karité, néré, gomme arabique, etc.) utilisées pour les produits non ligneux sont traditionnellement préservées et exploitées, principalement par des femmes, ce qui met en évidence le rôle décisif que ces dernières doivent jouer dans toute stratégie visant à préserver les ressources forestières.

Les tendances montrent que les zones forestières confrontées aux pressions les plus fortes sont également celles qui présentent le plus grand potentiel de séquestration du carbone, grâce à la prévention de la dégradation et à la restauration. En plus des avantages pour le développement local, les paysages à usage multiple recèlent un potentiel important puisqu'ils sont de véritables puits de carbone.

Le Code forestier du Burkina Faso considère comme des forêts les terrains couverts d'arbres et d'arbustes, à l'exception de ceux destinés aux activités agricoles ou résultantes de celles-ci. La référence aux forêts et espaces boisés inclut diverses unités d'occupation des terres. La prise en compte du potentiel de séquestration du carbone que présentent les paysages de terres sèches à usage multiple est en accord avec la théorie du changement développée par le Programme d'Investissement Forestier (PIF) : celle-ci consiste à passer d'une vision étroite du lien entre les pratiques de gestion durable des terres et la réduction de la pauvreté rurale, à une vision plus

dynamique et complète de la gestion durable des paysages, pour améliorer les conditions de vie des pauvres et lutter contre le changement climatique. Cette vision dynamique des paysages de terres sèches offre plus de possibilités d'augmenter et d'étendre les pratiques efficaces, et de faire avancer le pays vers un « point de basculement » en matière de réduction des émissions de GES.

Cela passe par l'exploitation du potentiel important du pays en termes de séquestration de carbone sous le sol et au-dessus du sol et la prise de conscience d'aborder simultanément les causes directes (principalement au niveau local) et indirectes (aux niveaux local et central) de la dégradation des forêts et des espaces boisés au Burkina Faso.

Le Programme d'investissement Forestier (PIF) des Fonds d'investissement climatiques (FIC) est la matérialisation de cette vision holistique, en cohérence avec les politiques nationales qui sont entre autres, le Programme **Plan** National du Secteur Rural (PNSR) et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il entend aussi améliorer les conditions de vie des couches vulnérables à travers la lutte contre le changement climatique.

### **1.1. Le PGDFEB**

Financé par le Banque Mondiale et l'Union européenne, le PGDFEB est l'un des projets du Programme d'Investissement Forestier (PIF). Il a pour objectif de promouvoir les politiques de développement nationales et d'appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés.

## **1.2 . Objectif et résultats attendus du PGDFEB**

### **1.2.1. Objectif global**

Le PGDFEB partage l'objectif global du Programme d'Investissement Forestier dont il est l'un des projets. Il vise précisément à : (i) soutenir la gouvernance du changement climatique, notamment grâce à la conception d'une stratégie nationale de REDD+ s'appliquant aux cadres institutionnels et législatifs des différents secteurs et permettant des investissements concrets dans les zones ciblées ; (ii) améliorer la planification de l'utilisation des terres et les activités économiques liées aux ressources des forêts et des espaces boisés, en mettant l'accent sur la participation des femmes, qui sont les principaux acteurs dans le domaine de l'exploitation des ressources forestières non ligneuses ; et (iii) mettre en place des directives, des pratiques modèles et une structure de gestion des connaissances en matière de gestion durable des ressources naturelles, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, notamment par la réduction des émissions de GES.

Afin d'atteindre son objectif de réduction des émissions forestières de carbone à l'échelle des cinq (05) régions d'intervention à l'horizon 2020, le PGDFEB s'est donné les moyens de mesure les progrès à travers quatre (04) indicateurs :

- Indicateur 1 : Les stratégies nationales de développement suivantes (SCADD post 2015 et PNSR équivalent) comprenant des objectifs solides pour la REDD+ et l'utilisation de pratiques agricoles résilientes au changement climatique.
- Indicateur 2 : Efficacité des plans de gestion durable des ressources naturelles dans les communautés ciblées (mesurée en pourcentage (%) de villages locaux où les investissements du PIF financent des activités).
- Indicateur 3 : Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts par rapport au niveau de référence des émissions de 2012 à partir de l'inventaire du carbone forestier de l'IFN.
- Indicateur 4 : Population (nombre d'habitants) dans les forêts ciblées et les communautés voisines qui obtient des avantages accrus, monétaires ou non monétaires, des forêts (nombre) (% estimé de femmes) (indicateur de base). « La population » est limitée aux personnes (ou entités) dont les pratiques de développement correspondent à la mise en œuvre des activités du projet PIF par le biais d'un soutien direct ou d'un partage des connaissances.

### 1.3. Période d'exécution du projet

Le PGDFEB a été officiellement lancé avec le Programme d'Investissement Forestier dont il est l'un des projets le 10 octobre 2014 à Koudougou dans la région du Centre-Ouest pour une durée d'exécution de 5 ans. Du fait des prorogations intervenues, sa date de clôture est prévue pour le au 30 juin 2021.

### 1.4. Parties prenantes du projet

Les parties prenantes du PGDFEB sont multiples :

- i. L'Etat : les services centraux en charge de l'Environnement, l'agriculture, eau, ressources animale et halieutiques mais aussi, dans une certaine mesure, économie et finances, aménagement du territoire et décentralisation, recherche, enseignement;
- ii. Les services déconcentrés de l'Etat en charge des secteurs comme l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'énergie, la gestion durable des territoires, les mines, les finances, administration et décentralisation, recherche/enseignement et l'eau ;
- iii. Les collectivités territoriales (régionales et communales) des zones d'intervention du projet ;
- iv. Les Organisations professionnelles (les Groupements de Gestion Forestière, les acteurs des chaînes de valeurs des filières des PFNL...);

- v. Les Organisations de la Société Civile (l'Association des Municipalités du Burkina, la Chefferie Traditionnelle et Coutumière, le Réseau Sahélien sur la Désertification, l'Association des Chasseurs et la Coalition des Organisations de la Société civile sur les Changements Climatiques ... ) ;
- vi. Les Organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant ;
- vii. Les PTF (bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux) ;
- viii. Le secteur privé (promoteurs d'initiatives privées dans le domaine des produits forestiers, les entreprises de l'agroalimentaire, ... ) ;
- ix. Les leaders et les structures représentatives communautaires ( les comités villageois de développement, les députés et conseillers municipaux...).

### **1.5. Zones d'intervention du projet**

Pour l'atteinte de ses objectifs, le projet a réalisé des investissements dans 32 communes (27 communes rurales et 5 communes urbaines) réparties dans les régions de l'Est, du Centre Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest et du Centre-Sud.

### **1.6. Les bénéficiaires du projet**

Le projet est intégré à la stratégie nationale du changement climatique et à la REDD+ et les principaux bénéficiaires sont les membres de la communauté et les acteurs du secteur privé dans les sites ciblés du projet. Les communautés rurales et les autorités locales de 12 provinces et 32 communes (27 rurales et 5 urbaines) ont fait l'objet d'activités soutenant la gestion communautaire des ressources naturelles, la protection et la réhabilitation des espaces boisés, des ressources ligneuses et non ligneuses, la faune, l'agroforesterie, les moyens de subsistance alternatifs et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

Après 6 années d'intervention, le PGDFEB arrive à échéance en juin 2021. Les présents termes de référence ont pour objet l'évaluation interne que doit préparer le Gouvernement dans le cadre de la clôture du projet, conformément aux dispositions de l'accord de financement.

## **II. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION**

### **2.1. Objectif de l'étude**

L'objectif de l'évaluation externe finale du PGDFEB est triple : i) rendre compte de la performance et des résultats atteints par le Projet ; ii) capturer et diffuser l'expérience du PGDFEB et iii) préparer l'après projet en assurant la prise en charge des acquis.

D'une manière spécifique, il s'agit :

1. De rassembler les données sur les résultats et les coûts / bénéfices des activités réalisées ;
2. Apprécier avec les parties prenantes la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et l'impact du PGDFEB ;
3. Identifier les facteurs positifs, négatifs qui ont influencé l'atteinte des résultats,

4. Indiquer les dispositions prises pour assurer la prise en charge et la durabilité des acquis par les bénéficiaires des différents niveaux d'intervention (village, commune et province s'il y a lieu) ;
5. Tirer les leçons et émettre des recommandations pour diffuser l'expérience du PGDFEB et intégrer les risques climatiques et la résilience dans la planification du développement et la préparation de futures opérations.

## **2.2. Résultats attendus**

Un rapport d'évaluation externe finale du PGDFEB validé par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du Projet, comprenant les points suivants :

- Description du projet (chaîne de résultats initiale et ajustée) , y compris le contexte qui prévalait au moment de la préparation et des changements significatifs apportés pendant la mise en œuvre.
- Évaluation des résultats du Projet :
  - i) Pertinence des objectifs du projet au moment de la préparation et à l'achèvement. L'évaluation analysera dans quelle mesure, les thématiques abordées par le projet s'intègrent dans les priorités nationales du secteur de l'environnement, le PNDES et aux attentes des bénéficiaires.
  - ii) Efficacité : évaluation des résultats du PGDFEB à travers les indicateurs et leurs cibles (cadre de résultat), et en mettant l'accent sur les réalisations du projet et leur contribution à l'atteinte de ces résultats. Cette évaluation se basera sur les données du système de suivi- évaluation et des appréciations d'ordre qualitatives qui résulteront des données de terrain et échanges avec les parties prenantes.
  - iii) Efficacité économique : selon deux perspectives : l'analyse coûts/ bénéfiques et l'efficacité pendant la mise en œuvre.
  - iv) Autres effets et impacts observés, tels que la prise en compte du genre, les changements d'ordre institutionnels, etc.
- Évaluation des principaux facteurs et événements ayant affecté la mise en œuvre ou l'atteinte des résultats. Ces facteurs peuvent être liés à la Banque, à l'Etat, aux co-financiers, à d'autres partenaires et l'environnement extérieur ; ils peuvent être apparus pendant la préparation ou pendant la mise en œuvre. Ils ont eu une incidence (+, -) sur le rendement et les résultats. L'évaluation met le focus dans ce chapitre sur la qualité des approches de mise en œuvre, que ce soit celles liées aux arrangements institutionnels, aux dispositifs de planification, budgétisation, coordination et de gestion, aux ressources et outils de gestion utilisés (gestion financière, gestion des marchés, les mesures de sauvegardes environnementales et sociales, le renforcement des capacités, le plaidoyer, la coordination interne du projet, le suivi & évaluation, coaching +GAR, etc.), aux partenariats mobilisés et la synergie des acteurs, à l'appropriation par les bénéficiaires, la mobilisation de ressources, la coordination stratégique, la communication institutionnelle, de masse, de proximité, etc.

- Évaluation du rôle et du rendement de l'État pendant la préparation et mise en œuvre du projet, et notamment des dispositions prises pour l'après projet.
- Leçons et recommandations : en mettant particulièrement l'accent sur les leçons apprises (des succès, mais aussi des difficultés rencontrées) qui pourraient être utiles à l'avenir, notamment des leçons à l'échelle institutionnelle, socio-économique, technique, stratégique.

### **III. CHAMP DE L'ÉTUDE**

#### **3.1. Type d'évaluation**

L'évaluation finale du PGDFEB sera récapitulative, c'est-à-dire qu'elle servira à déterminer les niveaux d'atteinte des résultats escomptés et portera sur l'ensemble des composantes du projet, d'une manière globale et désagrégée. L'analyse des résultats sera conduite en examinant les effets et les produits à travers les indicateurs et leurs cibles.

L'évaluation doit également faire ressortir les avis et perceptions des acteurs sur les choix stratégiques du PGDFEB, ainsi que le niveau de satisfaction des bénéficiaires des produits livrés. Elle doit aussi analyser les processus de programmation, de budgétisation, de mise en œuvre, de sauvegardes environnementales et sociale et de suivi-évaluation du PGDFEB, les contraintes majeures, les leçons tirées et enfin formuler des recommandations pertinentes.

L'évaluation examinera la pertinence de la mise en œuvre du PGDFEB, la cohérence du PGDFEB avec le PNDES, l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre des plans de travail et budget annuel (PTBA), la durabilité des produits et effets obtenus sur les bénéficiaires et l'impact de sa mise en œuvre sur le pays. L'évaluation doit également apprécier la performance des arrangements institutionnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PGDFEB.

Enfin, l'évaluation portera sur les thématiques transversales qui sont : La prise en compte du genre, la communication institutionnelle, de masse, de proximité, le plaidoyer et la mobilisation de ressources ainsi que la coordination stratégique, le partenariat et la synergie.

Toutes les actions prévues dans le PGDFEB mais réalisées sur financement FCPF (ou sur d'autres fonds) devront être incluses dans l'évaluation finale.

Les principales questions d'évaluation qui seront posées sont celles de la pratique de l'évaluation de l'aide au développement formalisées par l'OCDE à savoir la pertinence (l'intervention répond-elle au problème ?), la cohérence (l'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?) l'efficacité (l'intervention atteint-elle ses objectifs ?), l'efficacité (les ressources sont-elles utilisées de manière optimale ?) l'impact (quelle différence l'intervention fit-elle ?) et la viabilité/durabilité (les bénéfices seront-ils durables ?). De manière détaillée, ces critères sont indiqués ci-dessous :

- **La Pertinence**

Dans quelle mesure l'objectif de développement du PGDFEB correspond-il aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, et aux politiques des partenaires ? Dans quelle mesure, l'approche, les plans de travail et budget annuel ont-ils été pertinents par rapport aux résultats attendus du PGDFEB ? Les processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies ont-ils été participatifs ?

- **La cohérence**

Dans quelle mesure le PGDFEB est-il cohérent avec le PNDES ? Dans quelle mesure Existe-t-il une cohérence entre les composantes du PDGFEB et ses résultats attendus ? Les ressources du PGDFEB ont-elles été allouées aux besoins prioritaires des bénéficiaires tels que identifiés à la formulation du projet ? Dans quelle mesure existe-t-il une cohérence ou une complémentarité avec les projets du PNDES et les priorités nationales ? Existe-t-il une convergence entre les résultats stratégiques du PGDFEB et ceux des projets du PNDES et du secteur de l'environnement ?

- **L'Efficacité**

Dans quelle mesure la mise en œuvre du PGDFEB a-t-elle progressé ? Dans quelle mesure les résultats attendus du PGDFEB ont-ils été atteints, ou sont-ils en train de l'être ? Qu'est ce qui a empêché ou favorisé l'atteinte des résultats fixés ? Dans quelle mesure les risques sont-ils mitigés et suivis ? Dans quelle mesure, les activités mises en œuvre ont-elles permis d'atteindre les effets attendus ?

- **L'Efficienc**

Dans quelle mesure, le dispositif institutionnel a-t-il facilité la coordination et le pilotage de la mise en œuvre du PGDFEB ? Dans quelle mesure les résultats escomptés sont-ils obtenus avec le moins de ressources possibles ? Dans quelle mesure les ressources mobilisées sont-elles effectivement dépensées et mises à la disposition des bénéficiaires ?

- **L'Impact**

Quels sont, à la lumière des tendances actuelles, les changements possibles à long terme de la mise en œuvre du PGDFEB ?

- **La Durabilité (pérennité, viabilité)**

Dans quelle mesure les acquis de la mise en œuvre du PGDFEB vont-ils se poursuivre après la fin de celui-ci ? Quelle est la probabilité d'obtenir des résultats sur le long terme ? Les avantages nets sont-ils susceptibles de résister aux risques ? Quelles leçons peut-on tirer de la mise en œuvre du PGDFEB dans une perspective de formulation d'une phase ? Il s'agit d'apprécier la durabilité de la mise en œuvre du PGDFEB.

En plus de ces critères, d'autres aspects tels que le dispositif institutionnel et l'évaluation économique seront appréciés.

- **Appréciation du dispositif institutionnel du PGDFEB**

L'atteinte des résultats ne dépend pas uniquement de la mise en œuvre du projet, mais aussi de la qualité et de l'efficacité de la gestion et du pilotage du dispositif institutionnel. L'analyse portera sur une appréciation du fonctionnement du dispositif institutionnel du PGDFEB. L'analyse abordera les questions ci-après : Quelles ont été les faiblesses et les forces du dispositif institutionnel ? Dans quelle mesure les recommandations issues des réunions du comité de pilotage, des missions de supervision et des rapports d'activités périodiques sont-elles prises en compte dans la mise en œuvre du PGDFEB ? Dans quelle mesure la répartition des rôles et des responsabilités entre des différents acteurs du dispositif tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé a-t-elle été mise en œuvre ? Quels ont été les principaux défis ? Dans quelle mesure les différents acteurs à tous les niveaux ont-ils joué leurs rôles tels que définis dans le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PGDFEB ?

- **Évaluation économique**

Une partie du mandat portera sur l'analyse économique (voir annexe TDR sur l'analyse économique), de manière à mieux apprécier le coût et les bénéfices d'une approche qui intègre la question d'adaptation au changement climatique dans la gestion du développement. Cette analyse permettra de tirer des conclusions sur les activités les plus rentables du point de vue économique/financier pour une éventuelle mise à l'échelle dans des futures interventions similaires. Les bénéfices sociaux et institutionnels, moins facilement monétisables, pourront être collectés à travers les ateliers avec les bénéficiaires. Identifier ces bénéfices apporte beaucoup de profondeur à l'analyse avec les communautés pour dégager les ressources, les activités à réaliser, les acteurs à mobiliser pour maintenir les acquis du projet et préparer l'après projet.

Aussi la chaîne de résultats du PGDFEB décrivant la logique d'intervention du projet se trouve dans le PAD initial. Avec les prorogations successives, des ajustements ont été introduits. La chaîne de résultat constitue l'outil schématisé de référence pour construire une vision partagée du champ de l'évaluation du PGDFEB.

Enfin, les principaux facteurs de risque identifiés au moment de la préparation du PAD initial et du financement additionnel sont rappelés sur ce schéma. Ils seront évalués dans le chapitre sur les facteurs ayant influencé la mise en œuvre et l'atteinte des résultats.

### **3.2. Elaboration du rapport d'achèvement du projet (RAP)**

La présente étude devra permettre de disposer du rapport d'achèvement du PGDFEB (RAP) suivant un plan défini par l'équipe du projet (cf. annexe). Ce rapport comportera en sus des critères définis plus haut :

- i) le bilan de toutes les réalisations du projet et leur niveau d'atteinte par rapport aux objectifs fixés et les résultats attendus ;
- ii) la revue de la gouvernance du projet tout en précisant les dispositions de mise en œuvre ayant contribué aux réalisations du projet ;
- iii) les difficultés rencontrées et solutions proposées au cours de la mise en œuvre du projet ;
- iv) les bonnes pratiques et les leçons tirées en vue d'améliorer l'exécution de projets similaires dans l'avenir et formuler des recommandations pertinentes.

## **IV. LIVRABLES**

Au cours du processus d'évaluation, trois (03) livrables sont attendus. Il s'agit de :

1. Un rapport de démarrage décrivant la démarche méthodologique qui sera utilisée. Ce rapport indiquera les résultats de l'analyse documentaire, l'identification d'information manquantes, l'approche et les outils de collecte de données au cours des visites terrain, des enquêtes auprès des bénéficiaires et des rencontres avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ce rapport de démarrage doit être validé par le comité de gestion de l'évaluation
2. Un rapport provisoire de l'évaluation qui sera d'abord soumis à l'appréciation du comité de gestion de l'évaluation ensuite à l'atelier de validation. Ce rapport provisoire sera complété par une présentation PPT résumant les éléments clés de l'évaluation.
3. Un rapport final d'évaluation projet intégrant les observations et commentaires de l'atelier de validation.

Les éléments suivants devront être annexés au rapport : i) termes de référence, ii) méthodologie de l'étude, iii) calendrier de la mission, iv) liste des personnes et organisations consultées, v) carte de la zone d'intervention du PGDFEB et vi) bibliographie.

Tous les livrables doivent être transmis à l'Unité de Coordination du Projet en cinq exemplaires physiques et sur support électronique (CD ou clé USB). Les données collectées, traitées et ayant servi aux analyses sont la propriété exclusive du projet, elles font parties des livrables. Elles sont mises sous format : Excel et/ou CSV, SPSS/Stata et Geodatabase et/ou Shapefile.

## **V. METHODOLOGIE**

### **Déroulement de la mission**

La méthodologie de l'évaluation sera basée sur l'utilisation des approches qualitative et quantitative, des outils de la gestion axée sur les résultats et des méthodes statistiques d'analyses des données. C'est sur la base de cette démarche que l'équipe des évaluateurs devra s'appuyer pour élaborer sa méthodologie pour l'atteinte des objectifs de l'évaluation.

L'évaluation sera réalisée en trois (3) phases à savoir (i) la revue documentaire, (ii) la collecte, le traitement et l'analyse des données prenant en compte le contexte actuel de la crise sanitaire et l'insécurité qui peuvent limiter les déplacements et (iii) l'élaboration et la validation du rapport de l'évaluation. La 2<sup>ème</sup> phase sera réalisée, entre autres, à travers des visites de terrain pour apprécier les réalisations et enquêter les bénéficiaires et des rencontres des partenaires pour recueillir leurs appréciations et collecter des données.

### **Phase 1 : Analyse documentaire**

L'objectif de cette phase est d'exploiter le rapport d'évaluation du PGFC/REDD+ (l'autre projet du PIF), le rapport d'études socio-économiques du PGDFEB et le rapport de mise à jour des indicateurs du PGDFEB, les rapports d'activités du PGDFEB, les rapports des sessions de comité de pilotage, les rapports des missions de supervision, les rapports des études spécifiques menées dans le cadre de la mise en œuvre du PGDFEB. Cette phase aboutira à la rédaction d'un rapport d'étude documentaire.

### **Phase 2 : Collecte, traitement et analyse des données**

La collecte des données se fera au cours des visites terrain dans les régions d'intervention du PGDFEB, des enquêtes d'appréciation des bénéficiaires, des rencontres avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PGDFEB, etc.

Cette phase servira à réaliser une vérification/triangulation des informations contenues dans les différents rapports et des informations obtenues par l'exploitation des autres sources. Cette phase permet aussi une mise à jour des informations.

### **Phase 3 : Elaboration et validation du rapport d'évaluation**

Cette phase combinera les résultats de l'analyse documentaire, de la collecte, du traitement et de l'analyse des données. Cette phase inclut les réunions de validation du comité de gestion de l'évaluation et l'atelier d'enrichissement et de validation du rapport d'évaluation provisoire. Le rapport d'évaluation devra être concis et contenir, les points contenus dans le plan de rédaction du rapport d'évaluation joint en annexe.

## **VI. LA DUREE**

La durée totale de l'évaluation sera de quarante-cinq (45) jours. Le chronogramme ci-après précise les durées de chacune des étapes.

<b>Ordre</b>	<b>Phase</b>	<b>Durée (nombre de jours)</b>
<b>1</b>	Travaux préparatoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire ;</li> <li>• Développement des outils de collecte ;</li> <li>• Digitalisation des outils ;</li> <li>• Validation des outils par l'équipe de suivi du projet ;</li> <li>• Recrutement ;</li> <li>• Formation des agents de terrain et pré-test ;</li> <li>• Déploiement des agents de collecte</li> </ul>	10
<b>2</b>	Collecte des données : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Auprès des ménages</li> <li>• Auprès des acteurs privés : acteurs formels et informels</li> </ul>	15
<b>3</b>	Traitement et analyse des données	7
<b>4</b>	Production du rapport provisoire	8
<b>5</b>	Production du rapport final	5
	<b>Total</b>	<b>45</b>

## **VII. PROFILS ET COMPETENCES DES CONSULTANTS OU DU BUREAU**

L'étude sera conduite par un bureau d'études ou une équipe de consultants justifiant de solides compétences dans les domaines d'études d'impact des projets de développement rural, connaissant la zone d'intervention, ayant au moins une expérience similaire dans l'évaluation de projets/programmes similaires au PIF ou dans le domaine de gestion des ressources naturelles. Il devra également disposer d'une expertise confirmée dans la collecte et l'analyse des données socio-économiques auprès des ménages et des acteurs privés. Le consultant devra avoir travaillé avec des partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale, pour des études similaires.

Le personnel clé de l'équipe est constitué d'un expert en développement local, genre et mobilisation sociale, un expert en GDT et un expert économiste ayant une expérience dans l'analyse économique et financière des interventions liées à la gestion des ressources naturelles :

### **Expert en développement local, genre et mobilisation sociale**

L'expert en développement local sera responsable des questions liées à l'analyse institutionnelle, mobilisation des partenaires, de la conduite des enquêtes auprès de bénéficiaires, des questions sur la gestion du projet,

### **Le profil de l'expert en développement local est :**

- Être titulaire d'un Diplôme universitaire de niveau bac + 5 dans le domaine de développement rural, ou autre secteur pertinent (agriculture, environnement, élevage, génie rural) ;
- Avoir des connaissances avérées sur les questions liées à l'analyse institutionnelle ;
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans l'évaluation des projets et programmes dans les pays en développement ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit.

### **Les tâches assignées à l'expert en développement local sont :**

- Responsable des questions liées à l'analyse institutionnelle, mobilisation des partenaires, de la conduite des enquêtes auprès des bénéficiaires, des questions sur la gestion du projet,
- Responsables des questions de genre, mobilisation sociale et de partage des bénéfices ainsi que l'analyse des impacts socioéconomiques
- Participer aux missions de collecte de données, aux enquêtes et interviews ;
- Calculer les indicateurs de mesure de performance ;
- Participer à l'analyse des données ;
- Animer les entretiens avec les structures partenaires de mise en œuvre du PGDFEB ;
- Participer à la rédaction du rapport d'évaluation.

**L'expert en GDT doit être** spécialisé en gestion de l'environnement, changement climatique sera responsable des questions évaluatives liées à l'analyse des investissements, résultats techniques du projet, à l'analyse des impacts physiques et socioéconomiques ;

### **Le profil de l'expert en GDT est :**

- Être titulaire d'un Diplôme universitaire de niveau bac + 5 dans le domaine de développement rural, ou autre secteur pertinent (agriculture, environnement, élevage, génie rural) ;
- Avoir une expérience avérée en agronomie et dans les domaines de changements climatiques
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans l'évaluation des projets et programmes de développement, dans les pays en développement ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit ;

### **Les tâches assignées à l'expert en GDT sont :**

- Responsable des questions évaluatives liées à l'analyse des investissements, résultats techniques du projet, à l'analyse des impacts physiques et socioéconomiques.
- Participer aux missions de collecte de données, aux enquêtes et interviews ;
- Calculer les indicateurs de mesure de performance ;
- Participer à l'analyse des données.

### **L'expert en économie de développement a comme profil :**

- Être titulaire d'un Diplôme universitaire de niveau bac + 5 en économie ou dans le domaine des sciences sociales (sociologue ou socio-économiste)
- Avoir au moins sept (7) années d'expérience dans l'évaluation des projets et programmes de développement dans les pays en développement ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit.

### **Les tâches assignées à l'expert en économie de développement sont :**

- Responsables des questions économiques ainsi que l'analyse des impacts socioéconomiques
- Participer aux missions de collecte de données, aux enquêtes et interviews ;
- Calculer les indicateurs de mesure de performance ;
- Participer à l'analyse des données ;
- Animer les entretiens avec les structures partenaires de mise en œuvre du PGDFEB ;
- Participer à la rédaction du rapport d'évaluation.

### **VIII. Etendue de l'étude**

L'étude d'évaluation finale/Elaboration du rapport d'achèvement du projet couvre toute la zone d'intervention du Programme d'Investissement Forestier (PIF).

### **IX. Financement**

Le financement de cette étude est assuré par le PGDFEB/PIF.

## **Annexe 1 : Termes de référence pour l'analyse économique et financière du projet**

### **Objectif**

Mener l'analyse économique et financière des activités du projet dans le cadre du rapport d'achèvement.

### **Tâches**

Le consultant conduira l'analyse sur la base de la méthode de l'Analyse Coûts-Bénéfices (ACB). Cette méthode est généralement appliquée pour estimer la rentabilité économique et financière des activités des projets en comparant les coûts et les bénéfices dans la situation avec/sans projet. Les analyses tiendront compte des aspects suivants :

#### **A. Analyse économique**

- (1) **Paramètres de base.** L'analyse sera réalisée sur une période de 20-25 ans, afin de considérer les coûts et les bénéfices liés aux activités du projet à moyen/long terme, pas seulement pendant la durée du projet (2014-2021). En plus, elle se basera sur un taux d'escompte de 6 pour cent, conformément aux lignes guide de la Banque mondiale. L'analyse sera présentée d'une façon désagrégée, par composante/activité clé et dans le cadre des sous-projets intégrées, par groupe d'activités, p.ex. pratiques agricoles, sylvopastorales, non-agricoles – et aussi agrégée, au niveau du projet.
- (2) **Estimation des coûts économiques.** L'analyse considèrera tous les coûts économiques liés aux activités du projet, pendant la période de l'analyse. Ces coûts incluront la partie supportée par les fonds des projets, ainsi que la contrepartie soutenue par les bénéficiaires pour les activités mises en œuvre par le projet. Les types des coûts suivants<sup>2</sup> seront considérés :
  - *Coûts d'investissement* (p.ex., plantation, équipement, réhabilitation infrastructures, formation, main-d'œuvre, construction des maisons de paysan, etc.)
  - *Coûts d'entretien* additionnels par rapport à la situation sans projet (p.ex. liées aux activités d'agroforesterie, agriculture, fonctionnement des maisons de paysan, etc.).
  - *Coûts d'opportunité* (p.ex. manque à gagner dans les premières années du projet en raison du remplacement des utilisations non durables des terres par des utilisations durables de terres).
- (3) **Estimation des bénéfices économiques.** L'analyse considèrera les bénéfices économiques liés aux activités du projet, pendant la période de l'analyse (20-25 ans) sur la base des bénéfices observés

---

<sup>2</sup> Pour obtenir les coûts économiques, les coûts financiers seront ajustés en éliminant les distorsions de marché, p.ex. à travers l'inclusion des subventions, et l'élimination des taxes.

pendant la période du projet, et des hypothèses réalistes sur la tendance des bénéfices pour la période qui suit la fin du projet. Les types des bénéfices<sup>3</sup> suivants seront considérés :

- *Bénéfices tangibles*, tels que : (i) revenus additionnels par rapport à la situation sans projet (p.ex. augmentation des revenus liés à la production agricole, agroforestière, et fourragère des bénéficiaires ou aux autres activités non-agricoles, tels que le commerce). Pour les activités liées au sol, les revenus additionnels seront calculés sur la base des surfaces maintenues<sup>4</sup> avec les utilisations des terres soutenables promues par le projet, l'augmentation des rendements<sup>5</sup>, et les prix économiques des produits vendus. Pour les activités qui ne sont pas liées au sol (p.ex. artisanat, commerce), le calcul sera basé sur les changements observés des revenus de ces activités pendant la période du projet, et des hypothèses réalistes relatives aux tendances futures de ces revenus ; (ii) économies de coûts par rapport à la situation sans projet (p.ex. possibles coûts mineurs d'intrants ou de stockage, grâce à l'efficacité améliorée par la maison du paysan, etc) ; (iii) autres bénéfices liés aux activités du projet (à identifier et quantifier – p.ex. liés aux activités visant la protection des ménages pauvres).
- *Bénéfices non-tangibles*. Le consultant identifiera d'autres bénéfices produits par les activités du projet, tels que la réduction de l'érosion, l'amélioration de la biodiversité, et la séquestration du carbone sur les surfaces régénérées. Dans la mesure des informations disponibles, le consultant quantifiera ces bénéfices du point de vue physique (p.ex. surface forestière régénérée par le projet avec une biodiversité enrichie, quantité de carbone fixée, etc.) et monétaire. En l'absence des informations ci-dessus, le consultant fournira une description qualitative des bénéfices non-tangibles fournis par le projet (environnementaux, sociaux, institutionnels), et des exemples de de ces bénéfices sur la base de l'expérience sur le terrain (études de cas).

(4) **Résultats de l'analyse**. Les résultats seront exprimés en termes de Valeur Actuelle Nette et Taux de Rentabilité Économique des activités du projet, d'une façon désagrégée (par groupe d'activités) et agrégée (au niveau du projet). Ces résultats seront interprétés en termes de rentabilité économique des activités du projet, et comparés aux résultats obtenus dans l'analyse économique réalisée dans la phase d'évaluation économiques du projet (*Project Appraisal Document*). Le

---

<sup>3</sup> D'une façon similaire aux coûts, pour obtenir les bénéfices économiques, les bénéfices financiers seront ajustés en éliminant les distorsions de marché, p.ex. à travers l'inclusion des subventions, et l'élimination des taxes.

<sup>4</sup> Pas toutes les surfaces cultivées au début du projet sont nécessairement maintenues jusqu'à la fin du projet. Le taux de survie des utilisations soutenables promues par le projet devrait être considéré dans les calculs.

consultant tirera des conclusions/recommandations sur les meilleures activités à mettre en œuvre dans des futures interventions au Burkina Faso (*scale-up*).

- (5) **Analyse de sensibilité.** Le consultant réalisera une analyse de sensibilité des résultats aux différents paramètres susceptibles de changer dans le futur, tels que les coûts (p.ex. manque d'entretien après la fin du projet), les bénéfices attendus, etc.

## **B. Analyse financière**

D'une façon similaire à l'analyse économique, le consultant conduira une analyse financière des activités du projet, en tenant compte des considérations suivantes :

- a. **ACB financière.** Cette analyse examinera la rentabilité des activités mises en œuvre par le projet pour les bénéficiaires. En particulier, l'ACB estimera les bénéfices nets financiers des activités du projet pour les bénéficiaires (p.ex. l'adoption des utilisations de terres soutenables, promues par le projet vs. les utilisations de terres existantes, sans le projet). L'analyse suivra les mêmes étapes présentées ci-dessus, mais elle considèrera les coûts et les bénéfices financiers. L'analyse fournira des conclusions sur la soutenabilité financière des activités individuelles, et indiquera s'il y a eu des obstacles au maintien de ces activités pendant la vie du projet (p.ex. pertes financières pendant les premières années par rapport à la situation sans projet, qui ont potentiellement empêché la continuation de ces activités, etc.)
- b. **Soutenabilité financière des maisons de paysan.** Un bon fonctionnement des maisons de paysan dépend des options réalistes pour leur financement après la fin du projet. Le consultant estimera le montant nécessaire pour financer les coûts d'entretien de ces établissements (moyenne par an par établissement) et examinera des options réalistes pour leur financement (p.ex. revenus nettes attendus de ces établissements, fonds du gouvernement, etc.)

La collecte de données nécessaires aux analyses ci-dessus (économique et financière) se basera sur des informations disponibles liées au projet (p.ex. coûts, surfaces), bénéficiaires (p.ex. changements de rendement, revenus – voir aussi les rapports techniques réalisés sur les changements de rendement). Le consultant va compléter les informations manquantes par des données similaires tirées de la littérature économique concernant la mise en œuvre des activités similaires au Burkina Faso et d'autres pays avoisinants.